UNIVERSITÉ DU BURUNDI
GRENIER DU SAVOIR DU BURUNDI
Dépôt institutionnel officiel
https://repository.ub.edu.bi

Impact institutions de bretton woods sur l'élaboration des politiques publiques au Burundi : cas de la politique de démonstration

Ndayirukiye, Apollinaire; Sous la direction de : M. Pascal Niyonizigiye

2010
UB, FLSH
https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/1617

Document téléchargé depuis le **Grenier du Savoir du Burundi** — https://repository.ub.edu.bi

UNIVERSITE DU BURUNDI

FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
Département d'Histoire

IMPACT DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS SUR L'ELABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU BURUNDI : CAS DE LA POLITIQUE DE DEMOBILISATION

Par :
Apollinaire NDAYIRUKIYE

Sous la direction de :

M. Pascal NIYONIZIGIYE

Mémoire présenté et défendu publiquement en vue de l'obtention du grade de Licencié en Histoire

Option : Science Politique

Bujumbura, mai 2010

DEDICACE

A vous chers parents qui, les premiers,
nous avez montré tôt le chemin de l'école ;
A vous tous chers frères, sœurs et amis,
pour tous vos encouragements et accompagnements ;
A tous ceux qui oeuvrent pour la réussite
de la réintégration des démobilisés,

Nous dédions ce mémoire.

REMERCIEMENTS

Au terme de ce mémoire, nous tenons à exprimer nos sentiments de remerciements et de reconnaissance à toutes les personnes sans lesquelles ce travail n'aurait pas pu être ce qu'il est.

Nos vifs et sincères remerciements vont particulièrement au Professeur Pascal NIYONIZIGIYE pour avoir accepté de diriger ce mémoire. Son oreille attentive, ses précieux conseils, sa patience et sa disponibilité nous ont été d'une utilité inexprimable. Que l'accomplissement de ce travail soit aussi sa fierté.

Nous remercions en second lieu nos formateurs du primaire à l'Université, en particulier les professeurs du département d'Histoire de l'Université du Burundi : sans leur savoir, leur disponibilité et leur conscience professionnelle, nous ne serions jamais arrivé à être ce que nous sommes.

Nos hommages vont également à nos informateurs ; ils sont nombreux pour être cités, mais une mention spéciale est adressée principalement à l'Ambassadeur Adolphe NAHAYO, Albert SEZIRAHIGA, J.B. NDAYISHIMIYE et Simon KURURU. Leur disponibilité et leur ouverture d'esprit nous ont rempli de gratitude à leur égard.

Nous sommes en outre redevable aux familles Séverin SABUSHIMIKE et Silas NYABENDA pour tout leur soutien et accompagnement. Nous osons espérer que la réussite de ce mémoire sera pour eux une source de satisfaction.

Enfin, et peut-être aurions-nous dû commencer par là, nos vifs remerciements sont adressés à tous nos parents et amis qui n'ont jamais cessé de nous témoigner leur soutien, leur amitié et leur affection au cours de nos études et surtout pendant l'élaboration de ce travail. Que toutes ces personnes que nous n'avons pas pu citer mais qui ont contribué à la réussite de ce travail trouvent ici l'expression de nos vifs remerciements.

Apollinaire NDAYIRUKIYE.-

LISTE DES SIGLES

AID : Association Internationale de Développement
AMA : African Medical Assistance
BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement
BM : Banque Mondiale
BP : Bureaux Provinciaux
CD : Centre de Démobilisation
CEDAC : Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants
CMC : Commission Mixte de Cessez-le-feu
CNAR : Centre National d'Appareillage et de Réhabilitation
CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie, Forces de Défense de la Démocratie
CNDRR : Commission Nationale de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration
CSLP : Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CT : Centre de Transit
DSRP : Document Stratégique de la Réduction de la Pauvreté
ED : Enfants Démobilisés
ES : Enfants Soldats
FAB : Forces Armées Burundaises
FAO : Food and Agriculture Organization
FDN : Forces de Défense Nationale
FMI : Fonds Monétaire International
FNL : Front National de Libération
GMAE : Groupement Matériels, Automobiles et Engins
GTB : Gouvernement de Transition de la République du Burundi
HMK : Hôpital Militaire de Kamenge
IPPTE : Initiative pour les Pays Pauvres Très Endettés
ITS : Indemnité Transitoire de Subsistance
MDRP : Programme Multi-pays de Démobilisation et de Réintégration
MIAB : Mission Africaine pour le Burundi

MIOB : Mission d'Observation au Burundi
OAG : Observatoire de l'Action Gouvernementale
OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique
ODAG : Organisation pour le Développement de l'Archidiocèse de Gitega
ONGs : Organisations Non Gouvernementales
ONUB : Opération des Nations Unies au Burundi
OPD : Orientation de Pré-démobilisation
PADCO : Planning and Development Colloborative
PAGE : Projet d'Appui à la Gestion Economique
PAP : Programme d'Actions Prioritaires
PAS : Programme d'Ajustement Structurel
PE : Partenaires d'Exécution
PFC : Points Focaux Communaux
PIB : Produit Intérieur Brut
PMPAs : Partis et Mouvements Politiques Armés
PNB : Police Nationale du Burundi
PNDRR : Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
POAD : Programme d'Orientation Avant le Départ
RTNB : Radio Télévision Nationale du Burundi
S.E/CNDRR : Secrétariat Exécutif de la Commission Nationale de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration
SFI : Société Financière Internationale
SNES : Structure Nationale de Démobilisation et la Réintégration des Enfants Soldats
UNICEF : Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNIFEM : Fonds de Développement des Nations Unies pour la Femme
USA : Etats-Unis d'Amérique.

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUE

Tableau 1 : Etat d'exécution du programme de démobilisation 48
Tableau 2 : Allocations à la réinsertion selon les grades des ex-combattants..... 57
Tableau 3 : Dépenses de l'Etat (en milliards de francs burundais et en pourcentage)..... 75

Graphique de répartition des dépenses budgétaires par secteur (en % du budget)..... 76

TABLE DES MATIERES

DEDICACE i
REMERCIEMENTS ii
LISTE DES SIGLES iii
LISTE DES TABLEAUX v
TABLE DES MATIERES vi

0. INTRODUCTION GENERALE 1
0.1. Présentation du sujet 1
0.2. Choix et intérêt du sujet 3
0.3. Problématique 4
0.4. Méthodologie de Travail 5
0.5. Les grandes articulations du travail 6

CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS 7
I.1. Les institutions de Bretton Woods et leur évolution 7
I.1.1. Origine commune : la Conférence de Bretton Woods 7
I.1.2. Une même structure 8
I.1.3. Des buts au départ différents 9
I.2. Genèse du Programme d'Ajustement Structurel 14
I.2.1. La notion d'ajustement structurel 14
2.2. L'origine de la politique d'ajustement structurel 17
I.3. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP) 19
I.3.1. La notion du CSLP 19
I.3.2. L'origine du CSLP 21
I.3.3. Les buts du CSLP 23

CHAPITRE II : LA LOGIQUE DU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSLP) DANS LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE 27

II.1. La réforme des corps de défense et de sécurité 28

II.2. Le Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants (PNDRR) 33

2.1. Les composantes du PNDRR 33

2.2. Le rôle du MDRP et de la CNDRR dans le Programme national de démobilisation, de réinsertion et réintégration des ex-combattants 41

CHAPITRE III : ESSAI D'ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES DU PNDRR ET LEUR INCIDENCE SUR LE CSLP 47

III.1. La démobilisation 47

III.2. La Réinsertion des ex-combattants 57

III.3. La Réintégration 59

III.4. Incidence des activités du PNDRR sur le CSLP 74

CONCLUSION GENERALE 82

BIBLIOGRAPHIE 85

ANNEXES

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. Présentation du sujet

Depuis le début des années 1980, nous assistons à une véritable ingérence des institutions de Bretton Woods sur les pays en développement.

ZAKI LAÏDI critique cet état de choses en ces termes : « *La Banque Mondiale a, depuis le début des années 1980, décidé de venir siéger aux conseils des ministres de la plupart des pays en développement. Contre l'argent qu'elle prête (21 milliards de $), elle pose des conditions que ses interlocuteurs jugent dures, très dures* »[1].

Pour Jean-ZIEGLER : « *Le dogmatisme obtus, l'arrogance et l'indolence bureaucratiques règnent en maître aux étages directoriaux du FMI* »[2].

Au cours des années 1980, une grande partie des pays en développement connaissent des problèmes de financement connus sous l'appellation de crise de la dette. Cette crise, bientôt relayée par l'ouverture de l'Europe de l'Est, a largement contribué à remettre sur le devant de la scène, le Fonds Monétaire International devenu à la fois pompier, professeur et gendarme dans un nombre de pays de plus en plus important.

Suite à ces problèmes de financement, les pays en développement vont faire recours auprès des institutions de Bretton Woods. Mais les financements que ce soit ceux de la Banque Mondiale ou du FMI sont soumis à des conditions très dures.

[1] LAÏDI (Z.), *Enquête sur la Banque Mondiale*, Paris, Fayard, 1989, p.11.
[2] ZIEGLER (J.), *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard, 2002, pp.240-241.

Les institutions de Bretton Woods constituent efficacement une sorte de police, de gardes fous contre certains dépassements dans les décaissements.

En outre, en application d'un ambitieux programme lancé en décembre 1999, les opérations d'allègement de la dette et des prêts concessionnels de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International sont désormais fondés sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) élaborés par les pays.

Le thème que nous nous proposons d'aborder dans le cadre de notre travail de recherche qui a pour titre : « *IMPACT DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS SUR L'ELABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES AU BURUNDI : CAS DE LA POLITIQUE DE DEMOBILISATION* » s'inspire du Programme d'Action Prioritaires (PAP) de mise en œuvre du CSLP 2007-2010 en général et en particulier de l'axe n°1 dudit programme, concernant l'amélioration de la gouvernance et de la sécurité.

Ainsi, la B.M. et le FMI oeuvrent dans la politique de limitation des dépenses militaires et l'attention accrue que portent les services du FMI et de la B.M. aux dépenses militaires témoigne la préoccupation de ces institutions pour cette question.
A propos des dépenses militaires, Daniel P. HEWILT souligne que, « *les pays en développement continuent de consacrer, en moyenne plus de 5% de leur PIB et jusqu'à 20% des dépenses de l'Etat aux dépenses militaires, ce qui grève lourdement leurs finances* »[3].

En vue de s'inscrire dans cette politique de limitation des dépenses militaires, le gouvernement burundais a commencé, après les accords

[3] Daniel P. HEWILT, in *Finances et développement* (septembre 1991) cité par NAHIMANA Athanase, *L'application de la conditionnalité des prêts du FMI aux pays en voie de développement à faible revenu : cas du Burundi*, Bujumbura, UB, FSEA, 1993, p.115.

d'ARUSHA de cessez-le-feu en octobre et décembre 2002, à préparer un Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration (PNDRR).

Un don du Fonds et de la B.M. pour les pays sortant d'un conflit a joué un rôle très important dans la préparation de ce programme.

0.2. Choix et intérêt du sujet

Lorsque nous commencions le cycle des licences après celui des candidatures, nous nous sommes retrouvé à la découverte d'un champ scientifique quasiment nouveau, plein d'intérêts à plus d'un titre : celui de la science politique.

Dans cette filière, l'étude de l'ensemble de cours liés aux théories des relations internationales, à la coopération internationale, à l'Analyse des politiques publiques, aux problématiques et théories du développement et aux finances publiques, a suscité en nous une vive curiosité et nous a donné l'inspiration quant au choix de ce thème de recherche.

Ainsi, étant donné que les lectures que nous avons pu faire nous révèlent que beaucoup de travaux en rapport avec l'impact des institutions de Bretton Woods sur les politiques publiques au Burundi insistent sur les politiques d'ajustement structurel, nous avons opté d'explorer l'aspect concernant la politique de lutte contre la pauvreté fondée sur les CSLP en vue d'apporter notre contribution à l'exploitation de ce terrain quasiment vierge.

0.3. Problématique

Sous l'effet de l'insécurité persistante au Burundi, la situation économique a été marquée par la baisse de la production, la réduction des investissements, etc.

En outre, le budget national s'est fortement ressenti du conflit. La part des dépenses militaires qui était de 10,7% environ en 1992, était passée à 27,1% en 2001, tandis que celles de l'éducation et de la santé n'étaient que de 15% et 2% respectivement la même année[4].

Parmi les réponses préconisées pour relever ces défis, un PNDRR a été mis en place et ce programme devrait permettre le recentrage des fonds publics de défense vers les investissements économiques et sociaux et par conséquent contribuer à la lutte contre la pauvreté.

Néanmoins, malgré toutes les réponses préconisées ci-haut, la pauvreté fait toujours parler d'elle et un nombre important de démobilisés n'ont pas d'emploi.
Bien plus, certains rapports parmi lesquels nous citons par exemple celui de l'OAG portant sur l'analyse critique de la loi des finances 2008, montre que les dépenses militaires ont continué à s'accroître en termes de salaires et de biens et services. Ce même rapport constate que les services généraux accaparent la plus grande partie des ressources au détriment des services sociaux et services économiques.

[4] Banque Mondiale, Annexe Technique sur un don à la République du Burundi pour le programme d'urgence de démobilisation, de réinsertion et de réintégration, 24 février 2004, p.4.

Notre objectif étant d'étudier l'impact des institutions de Bretton Woods sur le PNDRR, nous essayons d'analyser à travers notre travail de recherche, le rôle joué par le MDRP et le S.E/CNDRR sur le PNDRR et l'incidence de ce Programme sur la politique de lutte contre la pauvreté.

Notre travail de recherche vise donc à répondre à la question suivante : la politique de démobilisation, serait-elle un moyen efficace pour rendre le CSLP opérationnel ?

Sur base de cette problématique, nous avons émis des hypothèses sur base desquelles nous avons travaillé tout au long de ce travail.

Les hypothèses de travail :

1° Si les démobilisés ne sont pas encadrés de façon soutenue et régulière, la politique de démobilisation n'aurait pas d'effets positifs sur la politique de lutte contre la pauvreté.
2° La politique de démobilisation aurait un impact positif sur le CSLP une fois les ex-combattants employés comme conseillers et un personnel de terrain ce qui faciliterait aussi leur réintégration et la constitution des ressources humaines à l'économie.

0.4. Méthodologie de Travail

A côté des ouvrages généraux que nous avons consultés, nous avons utilisé différents documents et rapports trouvés dans différents endroits tels que : le siège de la B.M. au Burundi, le Bureau du S.E/CNDRR, le Ministère de la Planification et celui des Relations Extérieures.

De plus, en vue de pouvoir faire une analyse critique de cette documentation, nous avons mené des entretiens avec différentes personnes : acteurs de la politique interne de démobilisation. De toutes ces sources, les documents officiels inédits qui se trouvent dans différents services, ont joué un rôle important. Aucun document n'a été minimisé et les recherches sur internet ont été aussi privilégiées.

0.5. Les grandes articulations du travail

Dans le but d'évoluer du général au particulier, nous avons divisé notre travail en trois chapitres qui marquent cette évolution :

Le premier chapitre s'occupe des généralités sur la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International : leurs origines, leurs structures ainsi que leurs buts.

Le second chapitre parle du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) au Burundi, surtout des points qui touchent la réforme du corps de défense et de sécurité, et la démobilisation des ex-combattants.

Enfin, le troisième et dernier chapitre essaie d'analyser l'état des lieux des activités du PNDRR et leur incidence sur le CSLP.

CHAPITRE I : LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE DES INSTITUTIONS DE BRETTON WOODS

La création du FMI et de la B.M. fut décidée en juillet 1944 à la conférence monétaire et financière internationale des Nations Unies de Bretton Woods, dans le New Hampshire. Elle faisait partie des efforts concertés pour financer la reconstruction de l'Europe après les ravages de la deuxième guerre mondiale et protéger le monde des graves crises économiques futures.

Au départ, ces institutions qui ont une même structure, avaient cependant des buts différents. Mais au fur du temps, ces institutions vont définir des champs d'intervention communs ; au cours des années 1980, ils interviennent dans les politiques d'ajustement structurel et depuis les années 1999, ils orientèrent leurs politiques dans la lutte contre la pauvreté en imposant aux pays pauvres très endettés l'élaboration des plans de lutte contre la pauvreté dans le cadre des CSLP pour bénéficier un allègement de leurs dettes.

I.1. Les institutions de Bretton Woods et leur évolution

I.1.1. Origine commune : la Conférence de Bretton Woods

Les Accords de Bretton Woods en 1944 définissaient le système monétaire international de l'après-guerre et créaient deux organismes pour le bon fonctionnement. Au FMI était dévolu la charge de soutien à court terme pour faire face à des difficultés de balances de paiement ; la BIRD devait apporter une assistance financière aux pays ayant subi d'importantes destructions au cours du conflit, mais aussi, au-delà de la reconstruction, soutenir les efforts de développement de ses membres.

I.1.2. Une même structure

Les deux institutions furent dotées dès leur conception d'une même structure :

- Le chef de l'exécutif de l'Institution appelé président de la Banque Mondiale ou Directeur Général du Fonds Monétaire International ;
- Le Conseil des Administrateurs ;
- Le Conseil des Gouverneurs.

Cette structure repose principalement sur l'inégalité économique des pays membres. Ainsi, alors que la tête de l'institution est traditionnellement d'origine américaine pour la B.M. et européenne pour le FMI, le Conseil des Administrateurs est composé par des membres nommés par les principaux pays souscripteurs (USA, Japon, Allemagne, France et Royaume-Uni) à raison d'un membre par pays et par des membres élus par des groupes de pays.

Sous la supervision générale du président, le conseil des Administrateurs est chargé des affaires courantes et le conseil des Gouverneurs est doté de tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément conférés au chef de l'Exécutif ou au Conseil des Administrateurs.

Depuis 1974, il existe un comité ministériel conjoint des Gouverneurs de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International. Ce comité a pour objet d'étudier et de proposer des mesures visant à favoriser le transfert des ressources vers les pays en voie de développement.

I.1.3. Des buts au départ différents

Etant donné que les deux institutions : le FMI et la B.M. ont été créées lors de la même Conférence de Bretton Woods en 1944, elles se distinguent par leurs objectifs. La Banque Mondiale apporte appui aux pays en voie de développement en s'occupant des problèmes de développement économique et social ; tandis que le Fonds Monétaire International a comme objectif de stabiliser le système monétaire international et de contrôler les monnaies de l'ensemble des pays.

a. Les buts de la Banque Mondiale

Initialement, la mission de la B.M. était d'aider à la mise en place du plan Marshall, d'où son nom de BIRD (Banque pour la Reconstruction et le Développement). Les buts de la B.M. sont donc énoncés dans les statuts de la BIRD ; statuts adoptés le 22 juillet 1944 par les Délégués de Bretton Woods.

Après le redressement des économies d'après-guerre, elle s'est spécialisée dans le financement des projets dans les pays en développement. La BIRD qui deviendra plus tard la Banque Mondiale travaille en collaboration avec ses filiales pour accomplir ses missions. Les objectifs de ses filiales varient d'une filiale à l'autre.

L'Association Internationale de Développement (AID), par exemple, créée en 1960, a pour objet de permettre des conditions de prêts plus favorables. Les contributions des Etats membres les plus favorisés l'alimentent et des transferts de revenu net de la BIRD s'y ajoutent. Avec de telles ressources, les conditions des concours de l'AID sont très avantageuses. Les prêts sont

amortissables en 50 ans, dont 10 ans de différé, et ne portent pas d'intérêt. Seule une commission infime est payée par le bénéficiaire.

L'accès à ces prêts est réservé aux pays membres les plus pauvres, dont le PNB annuel par habitant est inférieur à un certain seuil (696 dollars valeur 1993)[5].

La Société Financière Internationale (SFI) quant à elle, créée en 1956, a pour objet de contribuer au développement de l'entreprise privée. Ses propres fonds lui servent à mobiliser des capitaux privés, à l'intérieur ou à l'extérieur des pays où elle intervient, soit directement en syndiquant les prêts qu'elle consent, soit indirectement en attribuant des financements parallèles.

Contrairement à la Banque Mondiale qui ne peut prêter qu'à des gouvernements ou avec la garantie de ceux-ci, la SFI peut prendre des participations au capital des entreprises et octroie des prêts non garantis par l'Etat. Disposant d'un capital propre, la SFI a aussi un personnel propre ; la Banque Mondiale lui apporte toutefois le concours de son personnel administratif ; et les deux organismes travaillent en étroite collaboration.

Pour accomplir sa mission, la Banque Mondiale utilise des ressources liées à son capital détenu par les 178 pays membres (en 1995), tous également membres du FMI. La part effectivement versée ne constitue qu'une fraction du capital souscrit, inférieur à 10% en moyenne.
Le capital non appelé sert de garantie aux emprunts de la Banque sur les marchés mondiaux de capitaux, dont l'encours atteignait 105 milliards de dollars en juin 1995. La nature des ressources se reflète dans les conditions de prêts. A long terme, jusqu'à 20 ans, avec un différé d'amortissement de 5 ans

[5] BERNARD (Y.) et COLLI (J-C.), *Dictionnaire économique et financier*, Paris, Seuil, 1996, p.196.

généralement, les prêts consentis par la BIRD portent intérêt à un taux calculé en fonction du coût de ses emprunts.

La destination sectorielle des prêts de la Banque Mondiale s'est modifiée avec la prise de conscience des nécessités du développement. Les investissements destinés à améliorer directement le bien-être des populations, pour leur permettre une participation plus active et plus productive au développement, ont vu leur part s'accroître. Les conséquences sévères pour les pays importateurs des hausses du prix du pétrole ont conduit à renforcer et à diversifier l'effort dans les secteurs énergétiques. Résultats de ces réorientations, l'agriculture et le développement rural et l'énergie sont les premiers bénéficiaires des prêts de la Banque Mondiale, absorbant, depuis le début des années 80, 45% des concours.

Depuis la crise mexicaine (août 1982), la B.M gère avec le FMI la dette du tiers-monde : rééchelonnement des dettes, Club de Paris pour les dettes publiques, Club de Londres pour les dettes commerciales, conditionnalité des prêts (ajustement structurel)[6].

La Banque ayant toujours à l'esprit les catastrophes financières de la période de l'entre-deux-guerres, fut obsédée par l'idée de ne devoir prêter que d'une manière raisonnable et réfléchie.
Dans ces conditions, l'octroi des prêts n'est pas chose facile. De longues et minutieuses enquêtes doivent précéder le prêt de quelque importance qu'il soit. La Banque Mondiale constitue un partenaire important pour les pays du tiers-monde car, elle utilise sa prestigieuse signature pour emprunter sur le marché des capitaux, pour ensuite consentir des prêts aux pays en question, peu crédibles dans telles enceintes.

[6] SECK (T.A.), *La Banque Mondiale et l'Afrique de l'Ouest : l'exemple du Sénégal*, Paris, Publisud, 1997, p.3.

Son pouvoir financier (avoir) et son rôle d'expertise (savoir) lui confèrent un rôle hégémonique dans les négociations avec les pays du tiers-monde.

b) Les buts du fonds monétaire international

Bien que l'institution ait considérablement évolué, surtout depuis 1960, certains de ses buts originels subsistent.
La création du FMI répondait au désir d'établir un nouvel ordre monétaire, capable de faire face aux tensions prévisibles de la période de reconstruction et d'assurer ultérieurement le développement des échanges internationaux. Les buts du FMI sont définis dans l'article premier de ses statuts. Le Fonds doit donc :

- promouvoir la création monétaire internationale ;
- faciliter l'expansion harmonieuse du commerce international;
- éliminer les restrictions de change ;
- donner confiance aux Etats membres en mettant à leur disposition, pour qu'ils puissent réduire et abréger leurs déséquilibres de balances de paiement sans nuire à leurs partenaires, les ressources de l'organisation.

Les ressources de l'organisation sont celles que les pays membres ont eux-mêmes fournies. Ce sont eux qui constituent le capital du Fonds, chacun contribuant en fonction de la force économique qu'il représente dans le monde.
Le Fonds Monétaire International n'est donc pas une banque ; son mode de fonctionnement le rapprocherait davantage d'une mutuelle ou d'une coopérative. Chacun y va de son écot et les ressources communes sont à la disposition de tous. Le FMI n'est donc pas non plus une mutuelle, au sens classique du terme. Il ne s'agit pas du tout d'un système d'assurance tous risques économiques, conçu pour rendre service à chacun de ses adhérents. Le but premier est d'éviter

qu'un pays ait de comportements dangereux pour la collectivité, une politique protectionniste par exemple, en raison de ses difficultés propres.

Les prêts du Fonds Monétaire accordés dans de tels cas constituent de précieux dépannages, mais c'est une conséquence et non la finalité du système.
Il y a une autre différence de taille : dans une mutuelle, chaque adhérent, a les mêmes droits et les mêmes devoirs. Au Fonds Monétaire, tout le monde a les mêmes devoirs, mais les droits ne sont pas identiques pour tous. Il s'agit d'une société inégalitaire[7]. La pierre angulaire en est la quote-part versée par chaque membre au moment de son adhésion ou lorsque, de temps à autre, le capital du fonds est augmenté. C'est d'elle, de cette quote-part, que dépend le nombre de voix dont dispose chaque pays membre au conseil d'administration : plus elle est importante, plus le nombre de voix est élevé.

Enfin, c'est en fonction de sa quote-part que le droit d'emprunter d'un pays est déterminé. En l'occurrence le Fonds n'agit pas très différemment d'une banque commerciale ordinaire : lorsqu'un client sollicite un prêt, la banque fait dépendre le montant de son crédit des revenus de cette personne.
Ici il ne s'agit pas de revenus mais l'idée est un peu la même.

Le F.M.I. est donc une institution publique financée par les contribuables du monde entier. Il convient de garder cela en mémoire car le F.M.I. ne doit pas de comptes directement ni aux citoyens qui le financent ni aux personnes dont il influence les conditions de vie. En revanche, il est surveillé par les ministres des finances et les présidents des banques centrales des pays membres. Ceux-ci exercent leur contrôle par un scrutin complexe où le poids de chaque pays dépend en grande partie de sa capacité économique.
Le pouvoir appartient aux pays industrialisés et un seul pays, les Etats-Unis d'Amérique a de facto un droit de veto.

[7] DAUVERGNE (A.), *Le FMI, un monde sous influences*, éd. Alain Moreau, 1988, p.17.

I.2. Genèse du Programme d'Ajustement Structurel

I.2.1. La notion d'ajustement structurel

L'ajustement structurel peut être défini comme l'« *ajustement durable de la balance des paiements obtenu au moyen d'une adaptation des structures économiques (principalement des structures de production), c'est-à-dire autrement que par une réduction de la croissance économique ou par un recours accru ou excessif aux capitaux extérieurs* »[8].

La mise en œuvre des politiques d'ajustement structurel est assurée par des prêts d'ajustement structurel : prêts accordés dans le but de soutenir une réforme en profondeur des politiques et des institutions des pays en développement pour leur permettre de ramener les déficits des comptes courants à des propositions tolérables à moyen terme tout en maintenant le plus grand effort possible pour le développement.
L'ajustement structurel est aussi un processus dont les effets s'étendent sur plusieurs périodes, qui a des coûts sociaux de transition : il est une réponse à des déséquilibres des comptes courants et le plus souvent à des crises économiques et financières.

Selon l'analyse de Philippe HUGON, *« les politiques d'ajustement, mises en œuvre depuis le début de la décennie 80, visent théoriquement à modifier les structures économiques afin de rétablir les équilibres des balances des paiements et financiers et, au-delà, à restructurer le tissus économique de façon à lui permettre de retrouver un sentier de croissance sans déséquilibre* »[9].

[8] www.persee.fr/.../tiers
[9] www.persee.fr...tiers 0047356.1989

Pour expliquer les programmes d'ajustement structurel, il importe de commencer par expliquer les termes dans leur sens économique et dans leurs contenus réels.

Du point de vue économique, un programme de réforme économique est une série de mesures interdépendantes, visant à atténuer les contraintes qui ont précédemment empêché la réalisation de performances plus satisfaisantes et à introduire plus de souplesse dans l'ensemble de rouages de l'économie. Un ajustement est une adaptation d'un système, après avoir constaté ses insuffisances face à l'environnement extérieur qui l'englobe nécessairement.

Quant au terme « structurel », il s'oppose en économie à « conjoncturel » (passager) et signifie quelque chose qui est liée aux fondements même de l'économie et à son mode d'organisation. Un programme d'ajustement structurel serait une série de mesures retouchant les bases même de l'économie, en vue de l'adapter à la conjoncture internationale[10].

Le programme d'ajustement structurel est donc perçu comme un remède à une économie en difficultés, car en effet, les programmes d'ajustement structurel auront pour objectif de rétablir cette situation inquiétante des économies du tiers monde. Globalement, il s'agit de rééquilibrer la balance des paiements et le budget de l'Etat, cela à travers toute une gamme de mesures touchant à la fois l'économie interne et les opérations avec l'extérieur.

Cette double dimension des interventions qu'entend opérer le PAS a donné lieu à deux types de stratégies dans les programmes d'ajustement structurel.

[10] RUBERINTWARI (P), « Les programmes d'ajustement structurel : cas du Burundi », in *Au Cœur de l'Afrique*, n°2-3, 1991, p.316.

La première stratégie est celle dite « de stabilisation économique ». Elle est essentiellement basée sur la gestion de la demande. Cette stratégie est adoptée lorsque la demande intérieure est devenue tellement excessive que l'offre intérieure ne peut plus la satisfaire et que le paiement est obligé de recourir systématiquement aux importations. La stratégie consistera à essayer de comprimer la demande globale jusqu'à un niveau compatible avec celui des ressources disponibles.

L'autre stratégie est celle d'influer sur les structures mêmes de l'économie en vue de stimuler les exportations, de décourager les importations par l'import-substitution et d'améliorer la balance des paiements. En plus de ces mesures touchant le commerce du pays avec l'extérieur, d'autres sont prises en vue d'attirer les investissements étrangers et de favoriser l'entrée des capitaux. Pour l'agriculture, la libéralisation du marché des produits agricoles et le paiement d'un « prix juste » au paysan pour les cultures d'exportation devaient susciter une augmentation de la production.

Il convient de souligner que pour ces programmes d'ajustement structurel, l'austérité est le mot-clé. Une austérité qui met souvent de côté l'élément humain, ne s'occupant que des finances du pays concerné. Ainsi par exemple, en ce qui concerne les mesures relatives à l'administration, toutes les mesures adoptées visaient à contenir autant que possible l'évolution des dépenses de l'Etat. A ce titre, nous illustrons cela par l'exemple de la réduction des effectifs à la fonction publique. Il s'agissait dans une première étape de ne pas remplacer ceux qui quittent la fonction publique (retraite par exemple). La seconde étape consistait à encourager les départs volontaires. Il faut noter aussi que les conditions de vie dans lesquelles se trouvent les ex-employés de certaines entreprises publiques privatisées ne sont pas du tout bonnes.

2.2. L'origine de la politique d'ajustement structurel

L'historique de l'ajustement structurel est étroitement lié à l'évolution de l'économie mondiale et aux économies du tiers monde. Car, en effet, l'ajustement structurel reste avant tout une sorte d'adaptation d'une économie en dérive à la conjoncture internationale.

Au début des années 70, le tiers monde s'est lancé dans une économie d'endettement. Pour cause, les chocs pétroliers des années 1973 et 1979, d'une part, l'émergence et la consolidation des marchés bancaires internationaux d'autre part.

La modification la plus radicale se fit donc dans les années 1980 lorsque Ronald Reagan et Margaret Thatcher prêchèrent l'idéologie du marché libre. Le FMI et la BM devinrent les nouvelles institutions missionnaires par lesquelles ces conceptions furent imposées aux pays pauvres réticents qui souvent dépendaient de façon urgente de leurs crédits et allocations.

A partir de la décennie 80, un consensus s'est donc formé autour du constat selon lequel l'excès de l'Etat constitue l'un des freins majeurs au développement des économies africaines. Puissamment porté par certaines institutions internationales de financement, le F.M.I. et la B.M au premier chef, le thème de désengagement de l'Etat est depuis quelques années au centre de la réflexion politique sur les perspectives de l'ajustement structurel des économies du continent[11].

La remise en cause des politiques interventionnistes a été suivie après 1980 par une série de réformes institutionnelles inscrites dans des programmes

[11] www.persee.fr/.../tiers.

de désengagement et de libéralisation économique, conduits par un certain nombre de gouvernements, le plus souvent contraints au « moins d'Etat » par les aides extérieures. Vers les années 1980 donc, il apparaît nécessaire pour les économies des pays du Sud de se restructurer afin de tenter de s'assurer une croissance ne fût-ce qu'à long terme.

Ces économies du tiers monde se caractérisent par des déséquilibres tant internes (budgétaires) qu'externes (balance de paiements). Depuis le début, de la crise (les années 70), le taux de croissance économique de ces pays n'a cessé de chuter. Ils se trouvent à un point tellement critique que les pays développés ont désormais peur d'y investir leurs capitaux ou même de leur accorder des prêts, car le service de la dette risque d'être insupportable pour ces pays du tiers monde.

Les déficits budgétaires et de la balance des paiements, l'inflation galopante, le service de la dette insupportable, le ralentissement de l'activité économique, la dégradation du revenu par habitant, etc. tout cela a contribué à une prise de conscience de la part du FMI, de la B.M et des pays du tiers monde eux-mêmes que la crise n'était ni passagère, ni conjoncturelle : elle était plutôt profonde et nécessitait des mesures propres à l'endiguer. La B.M et le FMI ont proposé à ces pays, surtout les pays africains, d'adopter des programmes d'ajustement structurel et se proposent de leur accorder des crédits spécifiques par ces programmes, différents des crédits traditionnellement octroyés pour les projets de développement.

En réalité, ces pays n'ont guère de choix ! ou ils souscrivent à ces programmes d'ajustement ou ils cessent de bénéficier de crédits ou les auront très difficilement. L'idée n'est pas difficile de comprendre en fait. Personne n'a avantage à ce que son débiteur soit insolvable. Le mieux c'est donc de l'aider

pour qu'il puisse rembourser. C'est pourquoi les pays les plus influents au sein de la B.M et du FMI, se trouvant être ceux-là même qui ont prêté de l'argent du Tiers-Monde, ont avantage à ce que ces pays se restructurent et leur rendent cet argent un jour. Parlant de l'Afrique, l'hebdomadaire britannique *The Economist* dit à ce propos : « *Les occidentaux ont intérêt à renforcer des économies avec lesquelles ils pourront ensuite commercer* »[12].

I.3. Le cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP)

I.3.1. La notion du CSLP

Depuis 1999, la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International s'emploient à appliquer les principes du cadre de développement intégré dans les pays à faible revenu en s'appuyant sur la stratégie de réduction de la pauvreté définie par chaque pays. C'est dans cette perspective que les opérations d'allègement de dette et des prêts concessionnels de la Banque et du FMI sont désormais fondés sur les Cadres Stratégiques de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) élaborés par les pays.

Un CSLP est un document actualisé chaque année qu'un pays prépare en collaboration avec la B.M et le FMI. On s'attend à ce qu'il ait une portée globale, qu'il soit axé vers le partenariat et que la société civile et le secteur privé participent à son élaboration[13]. Il décrit les moyens que les pays ont imaginé pour favoriser la croissance et la lutte contre la pauvreté grâce à des programmes d'ajustement économique étalés sur trois ans et axés sur les politiques macroéconomiques, structurelles, sociales, etc. De plus, il dépeint les besoins financiers externes connexes et les principales sources de financement.

[12] RUBERINTWARI (P.), *op.cit.*, p.314.
[13] http://www.worldbank.org/prsp.

Pendant la phase de préparation de son CSLP, un pays peut soumettre un document stratégique de réduction de la pauvreté (DSRP) afin d'empêcher que l'aide n'arrive en retard. Ce document doit faire le point sur la lutte contre la pauvreté et tracer la route que le pays va emprunter pour terminer son (CLSP). A la réception du document intérimaire ou définitif, la B.M et le FMI mènent conjointement une enquête d'évaluation en fonction de quoi leurs conseils respectifs jugent de la suite du projet avant de poursuivre l'aide et l'allègement de la dette. C'est donc sur un DSRP ou un CSLP que reposent les crédits de l'IDA de la B.M, les prêts analogues du FMI pour la lutte contre la pauvreté et l'allègement de la dette en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE).

Sur le fond, les CSLP font valoir ce qu'il faut :

- comprendre la nature et la répartition de la pauvreté ainsi que les liens entre croissance et recul de la pauvreté ;
- identifier les actions publiques ayant le plus fort impact sur la pauvreté ;
- définir et suivre les indicateurs de résultats.

Quant à la forme, les CSLP insistent sur le fait que:

- chaque pays doit prendre l'initiative de formuler sa propre vision du développement ;
- les dispositifs de concertation doivent être mis en place pour s'assurer d'un large soutien et veiller à ce que les affaires publiques soient gérées de manière transparente et responsable ;
- que les institutions de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International doivent collaborer étroitement entre elles et avec les partenaires de développement.

En mettant le pays davantage aux commandes et en confortant sa volonté de combattre la pauvreté, la formule a favorisé une plus grande participation à l'élaboration des politiques publiques.

I.3.2. L'origine du CSLP

Dans le but de faire un bilan sur les incidences des institutions de Bretton Woods à travers leurs politiques d'ajustement structurel, certains auteurs ont abouti à des conclusions suivantes :

Selon Jean-Claude RADJEME,

« *Les résultats ont été médiocres sinon désastreux : la croissance n'a cessé de régresser, les équilibres financiers sont restés fragiles, les mouvements des capitaux se font au détriment de l'Afrique, le secteur privé local reste minable, le chômage et la pauvreté se sont amplifiés, le taux de scolarisation a baissé et la mortalité infantile a augmenté, l'Etat étant soumis à une discipline de remboursement de la dette* »[14].

Il continue en disant qu'en d'autres termes, les africains se retrouvent devant le dilemme : comment satisfaire les attentes de la population et celles des institutions financières ?

SABY quant à lui écrit : « *La Banque mondiale et le Fonds Monétaire International ont été les instruments de l'étranglement permanent de la part des pays au niveau économique et par conséquent démocratiques, et du blocage du respect des droits de l'homme* »[15].

Christian CHAVIGNEUX, lui, se pose la question suivante : « *les conditions imposées aux politiques structurelles sont-elles les "bonnes", à savoir, ne conduisent-elles pas à faire des choix de la société malgré elle ou à la place des populations concernées* ? »[16].

[14] www.francophonie.durable.org/.../colloque-ouaga-a5-redjeme.pdf.
[15] *Ibidem.*
[16] http://www.cairn.inf.revue-l'économie politique 2001-htm.

Il renchérit en disant : « *Aujourd'hui, les institutions de Bretton Woods sont conscientes que ce type de conditionnalité pose de problèmes importants, en même temps que ceux qui la critique commencent à accepter qu'elle fait partie du contrat entre les bailleurs de fonds et les pays bénéficiaires* »[17].

Le problème à résoudre est donc comment faire pour que cette conditionnalité ne se substitue pas aux choix politiques des populations et qu'elle soit acceptée pour être efficace.

La lutte contre la pauvreté devint alors thème de mobilisation principal des institutions de Bretton Woods. Dans ce contexte de baisse de l'aide au développement, ces institutions sont à la recherche frénétique de mots d'ordre qui puissent permettre d'accroître leur légitimité. Celui de la pauvreté est un thème rêvé, car lié aux aspects humanitaires, caritatifs, qui mobilisent toujours. Il y a aussi la volonté de deux institutions de répondre à l'accusation d'avoir été les fossoyeurs de l'humanité dans les pays en développement.

La prise en compte de ces deux raisons fait de la lutte contre la pauvreté un bon positionnement stratégique, un bon support de communication. Ainsi pour mieux s'inscrire dans cette logique, les institutions de Bretton Woods lancent en décembre 1999, un ambitieux programme selon lequel, l'allègement de la dette et l'accord des prêts concessionnels sont conditionnés par l'élaboration des cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté (CSLP) par les pays en développement.

En outre, selon le rapport 2000 de la B.M, « *ce nouveau programme est né de l'inquiétude croissante manifestée par plusieurs pays face à la lenteur des*

[17] *Ibidem.*

progrès enregistrés dans la lutte contre la pauvreté »[18]. A l'issue des consultations intenses entre les gouvernements nationaux, la B.M., le FMI, les institutions des Nations Unies, les banques régionales de développement, les ONGs et les groupes confessionnels, il a été décidé lors des assemblées de la Banque et du Fonds de septembre 1999, de renforcer et d'accélérer l'allègement de la dette fournie au titre de l'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (IPPTE) et de veiller à ce que l'utilisation des ressources ainsi libérées soit guidée par les stratégies de réduction de la pauvreté.

Le rapport du PNUD sur la pauvreté note que, « les programmes pour la réduction de la pauvreté constituaient souvent une réponse aux retombées des programmes d'ajustement structurel et étaient supposés traiter des difficultés temporaires plutôt que des problèmes structurels »[19].

I.3.3. Les buts du CSLP

Selon le rapport 2002 sur les pays les moins avancés, « *l'approche DSRP repose sur l'hypothèse selon laquelle les P.A.S. présentent l'inconvénient majeur de ne pas voir été bien appliqués parce que les autorités nationales ne les maîtrisaient pas. La pauvreté devrait donc pouvoir être réduite de manière soutenue si les autorités nationales sont responsabilisées et si l'accent est davantage mis sur les résultats sociaux en intégrant une répartition des dépenses publiques favorables aux pauvres et axée sur les résultats dans les politiques macroéconomiques en cours et dans le cadre d'une réforme structurelle plus large et plus approfondie* »[20].

[18] Banque Mondiale, Rapport annuel 2000, Washington, 2000, p.13.
[19] *Rapport du PNUD sur la pauvreté 2000*, « Vaincre la pauvreté humaine », New York, 1988, p.26.
[20] CNUCED, « Les pays les moins avancés », *Rapport 2002*, Nations Unies, New York et Genève 2002, pp.187-188.

Le CSLP pourrait donc définir des objectifs à moyen et long terme d'une stratégie de lutte contre la pauvreté axée sur les résultats précis et exposer les politiques macroéconomiques, structurelles et sociales du pays qui forment une stratégie globale pour atteindre ces objectifs.

Ainsi, le CSLP est amené à préciser deux types d'objectifs chiffrés : Premièrement, des buts à long terme pourraient être fixés pour les principaux volets de la lutte contre la pauvreté. Ces buts doivent certes être définis de façon réaliste, eu égard à la situation du pays, mais il conviendrait, dans toute mesure du possible, qu'ils puissent être comparés aux objectifs de l'OCDE et ceux-ci sont fixés à l'horizon de 2015 par rapport à la situation de 1990 et visent à :

- réduire de la moitié l'incidence de la pauvreté ;
- diminuer des 2/3 la mortalité des nourrissons et des enfants ;
- réaliser la scolarisation universelle au primaire ;
- éliminer la disparité entre les garçons et filles dans l'éducation ;
- mettre en œuvre des stratégies nationales dans tous les pays d'ici 2005 pour renverser la tendance aux pertes de ressources environnementales d'ici 2015.

Ces buts comporteraient notamment des indicateurs du progrès économique et du dénuement matériel (croissance du revenu par habitant et chiffrage de l'incidence comme l'ampleur de la pauvreté par exemple) et un chiffrage des capacités humaines (indicateurs de la situation de la santé et de l'éducation ventilés par sexe si possible). Le choix des critères de résultats dépendra à l'évidence de la situation initiale du pays, de l'analyse de la pauvreté et de la disparité des données pertinentes.

Deuxièmement, étant donné les délais considérables qui s'écoulent généralement avant que ces résultats ne soient connus ou ne produisent leurs

effets et la nécessité de veiller au suivi rapproché des progrès réalisés, ces buts à long terme pourraient prendre la forme de critères annuels (ou semestriels) inscrits dans le cadre triennal, dans le cas des indicateurs intermédiaires ou de substitution. Le CSLP comportera donc une stratégie à moyen terme visant à atteindre des résultats précis dans la lutte contre la pauvreté, l'accélération de la croissance étant à cet égard un des éléments déterminant.

En effet, le renforcement de responsabilisation des autorités nationales signifie pour l'essentiel, que les institutions financières internationales et les pays donateurs n'interviennent plus dans le processus de formulation des politiques, n'imposent pas ce qu'ils considèrent être les bonnes politiques et permettent aux pays auxquels ils apportent une aide à des conditions favorables de définir leur propre stratégie de réduction de la pauvreté. Il est clair cependant que, cela implique des tensions étant donné que les institutions financières internationales et les autres donateurs veulent avoir l'assurance que leur assistance sera bien utilisée à l'appui de ce qu'ils considèrent être des stratégies crédibles[21]. Etant donné la forte dépendance des pays pauvres à l'égard de l'aide et des allègements de dette, on court le risque que les DSRP préparés par les pays en vue de les soumettre aux conseils d'administration du FMI et de la B.M aillent dans le sens de ce que ces institutions sont susceptibles d'approuver. La responsabilisation se traduirait alors par une internationalisation accrue des normes appliquées par les institutions financières.

Le FMI et la B.M ont certes indiqué que, compte tenu de la nature expérimentale de l'approche des DSRP, ils feraient preuve de souplesse quant à leurs attentes. En outre, au niveau des pays, « *il est largement admis que leur personnel n'a pas interféré de manière exagérée avec le processus DSRP* »[22].

[21] Lipumba (2001), cité par CNUCED, *op.cit.*, p.208.
[22] ODI, 2001, 60, cité par CNUCED, *op.cit.*, p.208.

U. B.

Il n'en reste pas moins que celui-ci est un passage obligé au cours duquel les gouvernements qui ont besoin d'une assistance à condition de faveur et d'un allègement de dette de la part des institutions financières constatent les limites de ce que ces dernières considèrent comme politique acceptable.

Il est dès lors très difficile pour les autorités de prendre les risques qui permettraient de réaliser pleinement le potentiel de l'approche DSRP. Même s'il n'y a pas d'ingérence extérieure lors de la préparation de ces DSRP, ni signes d'ingérence, la simple réalisation de la dépendance à l'égard de l'évaluation conjointe réalisée par les services du FMI et de la B.M et de l'appropriation par les conseils d'administration de ces institutions limite la liberté d'action de ceux chargés d'élaborer les DSRP. Dans les faits, si le pays est responsable de l'aspect technique de la formulation des politiques, il ne jouit pas de la liberté qui permettrait d'en libérer le potentiel créateur.

CHAPITRE II : LA LOGIQUE DU CADRE STRATEGIQUE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE (CSLP) DANS LA REFORME DU SECTEUR DE SECURITE

Depuis la signature du cessez-le-feu entre le gouvernement burundais et trois mouvements armés en décembre 2003 et en septembre 2006 avec le PALIPEHUTU-FNL, le gouvernement a initié des réformes importantes des corps de défense et de sécurité qui ont débouché sur la démobilisation, le désarmement d'une partie des combattants[23]. Cette réforme vient au moment opportun car l'insécurité persistante a conduit à la réallocation des ressources des secteurs économiques et sociaux vers le secteur de la sécurité.

Selon, B.M., Annexe Technique sur un don à la République du Burundi (...), « *à moyen terme, en conjugaison avec la réforme de la sécurité, le Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration devrait faciliter le recentrage des fonds publics de la défense vers des investissements économiques et sociaux. La réduction des dépenses militaires permettra de résorber le déficit budgétaire et constituera donc un facteur important pour l'équilibre macroéconomique et budgétaire à plus longue échéance* »[24].

Quant au contenu du programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration (PNDRR), « *le programme devrait avoir un impact significatif sur la réduction de la pauvreté au Burundi : a) en contribuant à un environnement stable et sûr dans lequel les personnes déplacées peuvent retourner chez eux, des élections peuvent être organisées, les investissements publics et privés sont encouragés et les activités économiques*

[23] République du Burundi, *Table Ronde des partenaires/Programme d'Actions Prioritaires de mise en oeuvre du CSLP 2007-2010*, Bujumbura 24-25 mai 2007, p.16.

[24] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.14.

relancées ; et b) en libérant des ressources publiques pour des investissements dans les secteurs sociaux et économiques »[25].

Ce programme facilitera aussi à la participation des corps de défense et de sécurité dans les programmes de développement car « *la contribution des corps de défense et de sécurité, compte tenu des faibles capacités du pays et les enjeux de reconstruction, se concentrera sur la réhabilitation des infrastructures, la gestion des catastrophes naturelles et la protection de l'environnement* »[26].

Dans son entretien du 10 août 2006, Dingamadji Madjier Solness (expert du m d r p en désarmement, démobilisation et réintégration au Burundi), souligne qu'« *en général, le programme est important car son impact sur la lutte contre la pauvreté, et sur la confiance entre la population et le gouvernement contribuent à libérer les ressources nationales pour des investissements dans le secteur socio-économique, attire les capitaux étrangers et renforce les capacités disponibles pour le développement communautaire* »[27].

II.1. La réforme des corps de défense et de sécurité

En la matière, les principes et mesures consacrés par ARUSHA consistent en l'organisation des corps de défense et de sécurité sur base du volontariat et du professionnalisme ainsi que leur modernisation, la correction des déséquilibres ethniques, régionaux et entre les sexes[28].

[25] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.18.
[26] République du Burundi, *op.cit.*, p.19.
[27] http://www.mdrp.org/PDFS/N&N 16.06
[28] Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation au Burundi, Protocole I, chap. I, art.7, cité par NIMUBONA (J.) « Du mécanisme institutionnel de la reconstruction de l'Etat au Burundi » dans *Cahier de l'IDEC*, vol.3, n°2, 2008, p.62.

En outre, les réformes en cours au sein des corps de défense et de sécurité visent la stabilisation des effectifs de la FDN et de la PNB à un niveau compatible avec les capacités financières du pays, tout en rendant ces deux corps performants selon un nouvel esprit républicain[29].

L'action fondateur de la réforme du secteur de sécurité au Burundi est l'accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation 2000. Il prévoit entre autres, dans son protocole III, « *la représentation paritaire des deux principales ethnies (les Hutu et les Tutsi) au sein de défense et de sécurité, la professionnalisation des corps, la création d'une nouvelle police nationale* »[30].

a. Principes d'organisation des corps de défense et de sécurité

Selon le protocole cité haut, chapitre II, dans son article 11, les corps de défense et de sécurité consistent en une force de défense nationale, une police nationale et un service de renseignements, tous établis conformément à la constitution. Les corps de défense et de sécurité sont subordonnés à l'autorité civile dans le respect de la loi et des règlements[31]. Les corps de défense et de sécurité sont ouverts à tous les citoyens du Burundi sans discrimination. Ces corps développent en leur sein une culture non discriminatoire, non ethniste et non sexiste.

[29] République du Burundi, *op.cit.*, p.18.
[30] www.cenap.bi.
[31] Accord d'Arusha..., *op.cit.*, p.65.

b. Constitution des corps de défense et de sécurité

1° La force de défense nationale : FDN

L'Etat-Major intégré et le corps des officiers sont composés de 60% d'officiers provenant de l'armée gouvernementale et de 40% d'officiers provenant du CNDD-FDD. L'Etat-Major déterminera la composition des échelons subalternes en tenant compte des effectifs de chaque partie et des équilibres convenus[32].

Sur proposition de l'Etat-Major intégré, le gouvernement se charge de déterminer :

- la structure de la FDN ;
- l'effectif total ;
- la composition du corps des officiers.

L'attribution des postes de commandement devra également se faire sur base du principe d'équilibre théorique (50/50) tel que stipulé dans l'Accord d'Arusha pour la paix et la sécurité.

En effet, longtemps considéré comme le centre névralgique du pouvoir et souvent sous le jeu des critiques croisées de l'opinion nationale et internationale, la nouvelle force de défense nationale est aujourd'hui beaucoup moins décriée en bénéficie même d'une relative bonne image en partie du fait de son nouveau visage[33]. Elle est parvenue à intégrer diverses forces combattantes, pourtant très disparates sans trop altérer la cohésion de son corps. Il n'en reste pas moins qu'elle ne répond pas encore à des normes véritablement professionnelles et que

[32] « Protocole de Pretoria sur le partage des pouvoirs politique, de défense et de sécurité au Burundi » dans *Le Renouveau quotidien du Burundi*, n°6073, jeudi 9 octobre 2003, p.5.
[33] www.cenap.be.

les cas de violations graves des droits de l'homme sont loin d'avoir disparu d'autant plus que les exactions sont de temps en temps observées.

Selon Willy NINDORERA, « *dans ce contexte politique toujours tendu, la force de défense nationale subit des pressions, voire des sollicitations politiciennes alors qu'elle voudrait se dépolitiser* »[34].

2° La police nationale du Burundi (P.N.B.)

Selon toujours le protocole cité plus haut, la structure de la nouvelle police devra être déterminée par les principes ci-après :

- l'inclusivité et l'intégration ;
- la répartition au niveau de l'Etat Major devra se faire selon le principe 65% au G.T.B et 35% au CNDD-FDD ;
- le principe d'équilibre ethnique (50/50).

La composition des structures subalternes de la police nationale devra également être déterminée par le principe d'inclusivité. La nouvelle police nationale est une force qui aspire à devenir une police de proximité au service du citoyen. Mais cette vision contraste avec la réalité du moment sur terrain.
La police est aujourd'hui décriée pour son comportement parfois brutal à l'égard de la population. Elle est aussi encore loin de satisfaire ses attentes en partie du fait de sa faiblesse opérationnelle[35].En outre, le policier vit encore dans des conditions de vie trop difficiles qui l'exposent à toutes sortes de tentations malsaines.

[34] *Ibidem*
[35] *Ibidem*

Dans son programme de renforcement de la sécurité contenu dans le programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007-2010, il est prévu une professionnalisation des corps de défense et de sécurité. A travers ce programme, le gouvernement burundais prévoit une réforme des corps de défense et de sécurité afin de promouvoir la création d'une armée professionnelle et républicaine en harmonie avec l'ensemble de la population et qu'il s'agira de promouvoir la discipline, le respect des droits de la personne humaine et la neutralité politique par le renforcement des connaissances en leadership militaire et en droit international.

Sur cette question, Willy NINDORERA dans son étude sur la réforme du secteur de sécurité s'exprime en ces termes : « *La réforme des corps de défense et de sécurité au Burundi a été l'un des enjeux majeurs du conflit burundais. L'Accord d'Arusha pour la paix et la réconciliation et les différents accords de cessez-le-feu signés entre le gouvernement de transition burundais et les différentes rebellions consacrent les dispositions importantes aux modalités de cette réforme. Mais celles-ci insistent avant tout sur les équilibres des rapports de force entre Hutu et Tutsi et les principaux groupes combattants au détriment de l'architecture de la réforme du secteur sécurité* »[36].

Ainsi, étant donné que l'armée et la police nationale ont été organisées étape par étape, le projet de réduire les effectifs combinés de l'armée et de la police de 25.000 à 15.000 risque d'être perturbé par l'incorporation de la dernière faction rebelle.

[36] Ibidem

II.2. Le Programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration des ex-combattants (PNDRR)

Dans le but de mener à bien le processus de démobilisation et de faciliter le retour des démobilisés à la vie civile, un programme national de démobilisation, de réinsertion et de réintégration (PNDRR) a été initié par le gouvernement du Burundi. La préparation du programme national s'est appuyée sur les connaissances et l'expérience acquises avec un don du Fonds de la Banque Mondiale pour les pays sortant d'un conflit.

Le PNDRR vise de façon générale à consolider la paix au Burundi et dans la région des Grands Lacs en ce qu'il prévoit l'application de certaines clauses de l'Accord d'Arusha et des accords ultérieurs de cessez-le-feu[37].

Les principaux objectifs du programme sont les suivants :

- démobiliser un total estimé à 55.000 ex-combattants des FAB, des membres de groupes armés et ultérieurement de la FDN, et aider à leur réintégration dans la vie civile ;
- faciliter la réaffectation des dépenses publiques de la défense vers les secteurs sociaux et économiques sur une période de 5 ans ;
- aider à la réinsertion d'environ 20.000 membres de la milice gouvernementale des gardiens de la paix et 10.000 combattants militants des gouvernements et partis politiques armés.

L'objectif du Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration de faciliter la réaffectation des dépenses publiques de la défense vers les secteurs sociaux et économiques n'a pas produit tous les résultats escomptés car à travers la loi budgétaire de l'exercice 2008, nous

[37] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.18.

remarquons que les services généraux accaparent la plus grande partie des ressources au détriment des services socio-économiques.

2.1. Les composantes du PNDRR

a. La démobilisation

La démobilisation peut être définie comme un processus par lequel les forces armées (du gouvernement, de l'opposition et des factions) réduisent leurs effectifs dans le cadre de la transition de la guerre à la paix.

En général, la démobilisation implique le regroupement, le cantonnement, le désarmement, l'administration et la préparation au retour à la vie civile des anciens combattants, lesquels reçoivent diverses formes d'indemnisation et d'assistance devant faciliter leur réintégration dans la société[38].

Ainsi, la démobilisation concerne aussi bien les forces armées burundaises (FAB) que les combattants des partis politiques armés (PMPA).
Selon l'accord d'Arusha, protocole III, chap. II, art. 21, les catégories des personnes à démobiliser sont :

- les volontaires ;
- les éléments handicapés ou invalides ;
- les personnes ne répondant pas aux critères d'âges ;
- les éléments dont la discipline ne permet pas de les maintenir dans les corps de défense et de sécurité ;
- les personnes dont le niveau d'instruction est tel qu'elles ne seraient pas capables de suivre une formation militaire et policière ;

[38] www.ddrr.org.

- les membres des forces armées burundaises et des combattants des partis et mouvements qui sont touchés par un processus de rationalisation visant à constituer des corps de défense et de sécurité efficaces et d'un coût raisonnable.

A l'issue du processus de démobilisation, une attestation est délivrée aux éléments démobilisés et chaque personne démobilisée reçoit une allocation de démobilisation.

1° Objectif

L'objectif de la démobilisation est de faciliter, et favoriser le retour des forces armées burundaises et des combattants des partis politiques qui sont touchés par le processus en vue de faciliter la réallocation des dépenses publiques de la défense vers les secteurs sociaux et économiques.

La première étape concernait les démobilisés volontaires et les combattants non retenus pour l'intégration à la force de défense nationale (FDN) et la police nationale (P.N.B.)[39].

La deuxième étape concerne la réduction progressive des effectifs excédentaires de la F.D.N. et de la P.N.B. La taille future est fixée à 25.000 militaires (F.D.N.) et à 15.000 policiers (P.N.B.)[40].

En effet, les informations recueillies auprès du service de gestion du personnel FDN-G1 nous montrent que les effectifs actuels s'élèvent à 28.000 militaires (FDN) et à 17.000 policiers (PNB).

[39] Accord d'Arusha, *op.cit.*, cité par MANIRAKIZA (E.), *Analyse critique des instruments internationaux de maintien de la paix au Burundi (2003-2006)*, Bujumbura, U.B, FLSH/Hist., 2007, p.91.
[40] www.cenap.be.

2° Démarrage des opérations

Selon l'Accord d'Arusha, la démobilisation débute après la signature de l'accord conformément au calendrier d'application. Les opérations de démobilisation ont été officiellement lancées le 02 décembre 2004 à MURAMVYA, au deuxième anniversaire de la signature de l'Accord global entre le gouvernement burundais et le CNDD-FDD. Les opérations se poursuivent dans les centres de démobilisation de : GITEGA, MURAMVYA et RANDA.

3° Le séjour dans les centres de démobilisation

Le passage dans les centres de démobilisation (C.D) comprend plusieurs étapes : la vérification du statut de combattant, l'enregistrement, la visite médicale, le dépistage des volontaires au VIH/SIDA, le remplissage des formulaires d'attente de l'ex-combattant contenant les attentes sur la réinsertion et la réintégration sociale et économique, les informations sur leurs biens et sur l'efficacité du programme d'orientation avant le départ (POAD).
Les ex-combattants remplissent le formulaire du profil socio-économique dans lequel figure notamment la situation familiale, les occupations antérieures et le niveau de formation (voir annexe1).

b. La réinsertion

Les programmes de réinsertion consistent en des mesures d'assistance destinées aux démobilisés ainsi qu'à leurs familles. Ils visent à favoriser leurs possibilités de réinsertion économique et sociale. Il peut s'agir d'une aide

financière directe, de compensation en nature ou encore des activités génératrices de revenus[41].

Ainsi, « *en vertu du principe d'équité entre les ex-combattants des différentes origines politico-militaires, tous les ex-combattants des partis politiques et mouvements armés, des FAB et de la FDN qui sont démobilisés dans le cadre du PNDRR recevront une indemnité transitoire de subsistance (I.T.S.), cette indemnité sera fixée sur la base des soldes versées par les FAB et permettront de subvenir aux besoins de réinsertion des ex-combattants pendant une période de 18 mois. Le montant de l'indemnité sera fonction du grade des membres des FAB, des APPMS et de la FDN, des pourcentages de répartition des rangs étant déterminés d'un commun accord pour toutes les parties avant le début des activités de démobilisation. L'indemnité de base pour un simple soldat sera de FBU 566.000 (515 dollars). La prestation moyenne sera de FBU 644.000 (586 dollars). L'aide totale à la réinsertion pour un simple soldat soutient favorablement la comparaison avec d'autres personnes de même type en Afrique* » (pièce jointe 5)[42].

En outre l'appui à la réinsertion a pour objet d'aider le démobilisé à pourvoir à ses besoins élémentaires pendant la période initiale suivant son retour à la vie civile. Il s'agit d'une allocation en espèce appelée « Indemnités provisoires de subsistance » correspondant à 18 mois de salaires. La première tranche de cet appui à la réinsertion (pécule de départ) équivaut à 9 mois de salaire. A ce montant s'ajoutent 20.000FBU à titre d'indemnité de transports. Les 9 autres mensualités sont trimestriellement versées sur les comptes

[41] NZOKIRA (V.), La problématique de la réinsertion socioéconomique des handicapés : enquêtés menées auprès des démobilisés handicapés amputés des jambes se trouvant au centre G.M.A.E., Bujumbura, UB, FPSE, 2007, p.11.

[42] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.25.

bancaires des démobilisés. Avec cet argent, les démobilisés se réinsèrent et certains d'entre eux commencent à exercer de petits métiers.

c) La réintégration

La réintégration implique une aide importante à la réintégration économique et sociale afin de permettre les ex-combattants de trouver les moyens de subsistance viables.

La réintégration doit permettre la formulation d'une politique nationale, le soutien à la mise en œuvre régionale, le soutien d'urgence à l'échelle locale, le transport vers les régions retenues pour la réinstallation, le versement des primes de retour à la vie civile, les primes d'installation, les projets de reconstruction et la formation professionnelle[43].

Le PNDRR a pour stratégie de réintégration des ex-combattants dans la vie civile active à travers les organes décentralisés (Bureaux provinciaux, points focaux communautaires implantés localement et leur concrétisation par le renforcement des opportunités de réintégration).

En outre, pour assurer la mise en application de son programme, le PNDRR a mis en place les principes directeurs qui ont été arrêtés pour l'aide à la réintégration[44].

- Les démobilisés adultes recevront le même niveau d'aide indépendamment de leur rang et de leur affiliation militaire antérieure ;
- les ex-combattants connaissent leurs besoins et leurs ambitions, ils seront donc autorisés à choisir librement leur lieu de réintégration ;

[43] www.opérationspaix.net/désarmement,démobilisation-et-
[44] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.26.

- le programme fournira une aide spéciale à la réintégration des enfants soldats, des ex-combattantes et des ex-combattants invalides ;
- le programme aide les ex-combattants à avoir accès aux programmes nationaux de reconstruction et de création d'emplois.

La réintégration socio-économique comprend trois phases telles que définies dans Ganuka : la réintégration spontanée, la réintégration sociale et la réintégration économique[45].

1° La réintégration spontanée

Dans le but de mener une lutte contre la pauvreté, il y a des démobilisés qui ont profité de l'appui à la réinsertion déjà acquis pour réaliser les projets de développement : l'agriculture, l'élevage, le petit commerce, le transport, la transformation des produits alimentaires, la formation dans l'enseignement général, la formation professionnelle, etc.
Dans ces conditions, ces démobilisés se réintègrent dans la vie sociale et économique de la communauté. Le CNDRR les encourage avec un encadrement[46].

2° La réintégration sociale

La réintégration sociale a pour but de promouvoir la réconciliation et la coopération entre les ex-combattants et les civils dans les communautés de réinstallation. Elle peut être particulièrement difficile dans le cas où les ex-combattants n'ont pas de « foyers » dans lesquels ils peuvent rentrer.

[45] *Ganuka* n°001-janvier 2005 du SE/CNDRR cité par MANIRAKIZA Emmanuel, *op.cit.*, p.95.
[46] MANIRAKIZA (E.), *op.cit.*, pp.95-96.

La participation des communautés aux activités de réintégration prévues dans le programme est jugée essentielle pour le succès de ces efforts.
Certains modules du programme d'orientation avant le départ (POAD) dispensés dans les centres de démobilisation (CD) ont pour objectif de préparer les démobilisés pour une cohabitation pacifique avec les populations civiles et une résolution pacifique des conflits. Les autorités administratives et les confessions religieuses ont une grande part dans la réussite de la réintégration sociale des démobilisés.

3° La réintégration économique

Le PNDRR a pour stratégie l'émergence des initiatives de base des ex-combattants à travers les partenaires d'exécution (P.E) implantés localement et leur concrétisation par la création de micro-entreprises grâce à l'encadrement desdits partenaires et l'octroi des dons[47].

Comme méthodologie, le PNDRR finance des projets émanant des ex-combattants et bénéficiaires sous forme de dons. L'appui à ces ex-combattants devrait se faire à travers :

- l'orientation conseil ;
- la fourniture d'une assistance spécifique pour l'auto-emploi, les activités productrices, la formation continue, la formation professionnelle et l'apprentissage.

Ainsi, selon le manuel des opérations de la réintégration, « *le S.E/CNDRR finance l'ensemble des dépenses nécessaires pour la mise en œuvre des projets à*

[47] PNDRR, *Manuel des opérations de la réintégration des ex-combattants*, Buja, septembre 2005, p.21.

l'exception des achats des terrains et des véhicules ou le personnel permanent des P.E »[48].

Ce même manuel ajoute que, « quelles que soient les catégories de micro ou sous projets, le financement du S.E/CNDRR ne peut être supérieur au plafond de six cent mille (600.000 FBU) retenu par ex-combattant.
A propos de ce plafond, il y a lieu de se demander s'il pourrait faciliter la mise en application des projets des ex-combattants. Des travaux y relatifs seront menés dans le troisième chapitre.

2.2. Le rôle du MDRP et de la CNDRR dans le Programme national de démobilisation, de réinsertion et réintégration des ex-combattants

A. Le rôle du Programme multi-pays de démobilisation et réintégration (MDRP)

Le PNDRR bénéficie de l'appui du programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (mdrp). Les diverses dynamiques des conflits dans la région élargie des Grands-Lacs sont si complexes et liées qu'il est impossible pour une seule organisation de relever, de manière adéquate, les défis liés aux opérations de désarmement, démobilisation et réintégration. Par conséquent, les nombreux organismes régionaux et la communauté internationale travaillent en collaboration pour améliorer les environnements sécuritaires, politiques et économiques[49].

Le mdrp intervient en complément des initiatives nationales et régionales pour la paix ; en fournissant un appui en matière de réintégration économique et sociale des ex-combattants.

[48] PNDRR, *op.cit.*, p.37.
[49] www.mdrp.org.

1° Le programme multi-pays de démobilisation et de réintégration (MDRP)

Le MDRP est un partenariat régional administré par la Banque Mondiale dont l'objectif est d'appuyer la démobilisation et le retour à la vie civile des ex-combattants de la région élargie des Grands Lacs en Afrique Centrale[50].

En outre, il ne s'agit pas d'une organisation mais d'un programme multi-bailleurs qui dispose d'un secrétariat situé à Washington dans les locaux de la B.M qui est le gestionnaire des fonds fiduciaires. Ce programme vise à la démobilisation et à la réinsertion civile des combattants issus non seulement des armées régulières mais également des groupes irréguliers des pays concernés. Il est important de noter qu'un nombre important de ces pays mènent parallèlement une réforme de leur secteur de sécurité (armée et police) dans le cadre de l'application de leurs accords de paix, (...)[51].

Le mdrp est ainsi une initiative, menée par plusieurs organismes, qui apportent un appui à la démobilisation et à la réintégration des ex-combattants de la région. Il est donc le programme le plus important de cette nature dans le monde et l'on estime qu'il vise actuellement atteindre 450.000 ex-combattants des 7 pays : l'Angola, le Burundi, l'Ouganda, la R.C.A., la R.D.C., la République du Congo et le Rwanda.

2° Son action

Le MDRP fournit un appui complet en matière de démobilisation et réintégration (D&R) : il aide à établir une approche standard dans la région, assure la coordination des initiatives des différents partenaires et fournit une

[50] *Ibidem*
[51] www.senate.be: Bulletin n°3-38.

assistance financière et technique pour la démobilisation, la réinsertion et la réintégration des ex-combattants.

Le MDRP, sert également de cadre à un fonds fiduciaire multilatéral qui finance les activités de démobilisation dans la région des Grands Lacs. Le fonds fiduciaire est devenu un vecteur de mobilisation et d'acheminement d'apport de bailleurs de fonds importants. Il contribue à réduire les coûts de transaction pour les gouvernements clients, et permet aux gouvernements bénéficiaires de compléter les financements de l'IDA par d'autres subventions. Les partenaires du MDRP ont engagé jusqu'ici 205 millions de dollars pour le fonds fiduciaire[52].

3° Ses partenaires : Bailleurs de fonds

Financé par la B.M et par 11 bailleurs de fonds : l'Allemagne, la Belgique, le Canada, le Danemark, la France, l'Italie, les Pays-Bas, la Norvège, le Royaume-Uni, la Suède et la Commission Européenne, le MDRP regroupe quelques 30 organisations partenaires dont plusieurs sont organismes des Nations Unies.

B. Le rôle de la Commission Nationale de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration (CNDRR)

Pour assurer la mise en application du PNDRR, une commission nationale de démobilisation, réinsertion et réintégration (CNDRR) a été créée par le gouvernement burundais le 28 Août 2003. Elle a pour mission de fixer les orientations générales et de superviser la conception et l'exécution du PNDRR.

La dite commission qui constitue une structure organisationnelle, est par ailleurs, articulée en deux grands niveaux : le niveau stratégique et le niveau

[52] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.12.

opérationnel. Le niveau opérationnel est subdivisé à son tour en trois niveaux : niveau central (S.E), niveau décentralisé (B.P) et le niveau communautaire (points focaux communaux).

1° Niveau stratégique : CNDRR

La commission nationale de démobilisation, réinsertion et réintégration est l'instance de supervision du PNDRR pour le compte du gouvernement[53]. Elle est présidée par le président de la république et ses responsabilités sont entre autres de :

- définir la politique de démobilisation, de réinsertion et de réintégration socio-économique des ex-combattants ;
- orienter les initiatives nécessaires pour une bonne transition des démobilisés vers la vie civile ;
- superviser et contrôler le fonctionnement et la mise en œuvre du programme ;
- assurer la coordination politique et stratégique du programme.

2° Niveau opérationnel

a. Niveau central : Secrétariat Exécutif (S.E.)

Le secrétariat exécutif joue un rôle de cellule d'exécution du PNDRR. Il rend compte à la CNDRR. Ses attributions sont notamment les suivantes :

- préparation et estimation des coûts annuels, détaillés en vue de l'exécution du PNDRR ;
- exécution et coordination de composantes du PNDRR;

[53] PNDRR, *op.cit.*, p.22.

- administration transparente et responsable des ressources du programme (notamment en ce qui concerne la passation des marchés et la gestion financière) ;
- suivi et évaluation du déroulement du programme et ses effets ;
- coordination des partenaires nationaux et internationaux conformément aux accords de don et aux principes de la B.M et du MDRP.

Le secrétariat exécutif est dirigé par un secrétaire exécutif.

b. Le niveau décentralisé : les Bureaux provinciaux (B.P.)

Les Bureaux provinciaux participent à l'administration de l'aide à la réinsertion et à la réintégration. Ils sont chargés de faire le suivi et l'évaluation du déroulement des activités et leur impact.

Les Bureaux provinciaux ont entre autres les responsabilités suivantes :

- mener des activités de proximité à l'intention des ex-combattants, notamment pour les conseiller, les orienter et les aider à entreprendre par le biais des partenaires d'exécution locaux des activités productrices et autres options de la réintégration ;
- gérer le travail des points focaux communaux recrutés pour les activités de proximité dans les communes ;
- assurer le suivi et l'évaluation des activités de réintégration ainsi que leur impact au niveau communautaire ;
- assurer la liaison avec les autres institutions gouvernementales et non gouvernementales, les activités de reconstruction et de développement ;
- présenter des rapports périodiques au secrétariat exécutif de la CNDRR.

c. Niveau communautaire : points focaux communaux (PFC)

Le S.E. de la CNDRR recrute et forme les points focaux élus par les ex-combattants au niveau communal.

Ces agents assurent la liaison entre le S.E./CNDRR et les ex-combattants au niveau communautaire. Leurs responsabilités sont notamment les suivantes :

- informer localement les ex-combattants au sujet du programme ;
- recenser les opportunités de réintégration économique locales et les contraintes en la matière ;
- promouvoir l'accès des ex-combattants aux activités de développement et de reconstruction à l'échelon communautaire ;
- faciliter la communication entre les ex-combattants et les autorités locales ;
- aider à la collecte des données pour le suivi et l'évaluation ;
- aider au règlement des conflits et à la réconciliation au niveau communautaire ;
- recenser les principaux goulots d'étranglement et les principaux conflits et les signaler au Bureau Provincial.

La CNDRR est donc un organe incontournable pour la mise en application du PNRR mais cet organe a connu des perturbations et même les travaux qui, selon le calendrier de départ, devraient être terminés en septembre 2005 ont été prolongés. Ceci nous pousse à nous demander si ces perturbations n'ont pas eu d'autres impacts sur la réussite du programme, ce qui sera analysé dans le chapitre qui traitera de l'état de lieux des activités du PNDRR.

CHAPITRE III : ESSAI D'ANALYSE DE L'ETAT DES LIEUX DES ACTIVITES DU PNDRR ET LEUR INCIDENCE SUR LE CSLP

En se permettant de faire un essai d'une telle analyse, nous ne pouvons pas ignorer qu'il est trop tôt de pouvoir évaluer l'impact du PNDRR car les activités de DRR sont toujours en cours et par ailleurs, les programmes de lutte contre la pauvreté n'ont pas encore produit tous leurs effets.

Malgré cet état de choses, nous allons tenter de mesurer l'écart entre les objectifs et leurs résultats. En effet, nous n'avons pas à porter un jugement manichéen ni moralisateur en condamnant les uns, les autres, mais nous allons tenir à montrer que, vu les effets déjà produits par ledit programme, que les préoccupations des décideurs ne sont pas toujours celles des bénéficiaires.
En outre, la dimension « apprentissage » est donc fondamentale pour l'action future si nous nous permettons de parodier le philosophe chinois CONFICIUS (1130-1200), nous dirions que l'évaluation ne serait pas féconde pour avoir seulement cerné les « erreurs », elle ne le serait que si elle permet aux acteurs de s'en rendre compte, d'en prendre conscience et donc que si ces « erreurs » servent de leçon pour l'action[54].

III.1. La démobilisation

Les opérations de démobilisation ont commencé officiellement le 02 décembre 2004. Ainsi, selon le rapport de la première année de mise en œuvre du CSLP, novembre 2008, le bilan global des activités de démobilisation au 31 décembre 2007 fait état d'un résultat de 20.330 personnes démobilisées ; dont

[54] CONFICIUS, *Entretien du Maître avec ses disciples*, Edition Mille et une Nuits, Paris, 1997 cité par SENTAMBA (E), dans son étude pour évaluation Endo-sytémique, p.7.

16.782 hommes, 506 femmes et 3.042 enfants. Selon les résultats d'un dénombrement effectué courant décembre 2007, les effectifs globaux sont établis comme suit : 27.570 dans la FDN et 2.693 de la PNB, soit au total 5.263 personnes restaient à être démobilisées pour atteindre les effectifs définitifs de 25.000 au niveau de la FDN et 15.000 en ce qui concerne la PNB. L'état de réalisation du portefeuille projet au 31/12/2007 se résume dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Etat d'exécution du programme de démobilisation

Etape	Groupe cible	Démobilisation		Réinsertion		Réintégration	
		Plan	Réalisé	Plan	Réalisé	Plan	Réalisé
Phase I	FAB & PMPA	14.000	20.330	14.000	20.330	13.100	12.687
	Adultes	9.000	17.283	9.000	17.283	8.100	12.687
	Enfants	5.000	3.041	5.000	3.041	5.000	-
	Gardiens de la paix et militants combattants	30.000	28.383	30.000	28.383	3.000	-
	Adultes	27.000	28.383	27.000	28.383	-	-
	Enfants	3.000	-	3.000	-	3.000	-
Phase II	Force de Défense Nationale (FDN)	41.000	4.174	41.000	4.174	36.900	363
	Adultes	41.000	4.174	41.000	4.174	41.000	363
	Enfants	0	0	0	0	0	0
Total Forces Armées		55.000	24.504	55.000	24.504	50.000	13.050

Source : République du Burundi, CSLP, Rapport de la première année de mise en œuvre, novembre 2008.

Les informations que nous avons trouvées sur le site : www.mdrp.org en date du 12 août 2009, montrent que l'état d'avancement trimestriel du PNDRR (année 2008) est le suivant :

23.022 adultes ont été démobilisés et ont tous reçu une assistance de réinsertion.

18.709 gardiens de la paix et 9.674 combattants militants ont reçu un paiement unique de réinsertion.

21.966 bénéficiaires ont reçu l'assistance à la réintégration.

3.261 enfants associés aux forces armées ont à ce jour été relâchés et réunis avec leurs familles ou placés dans de structures d'accueil. 3.017 ont reçu une assistance de réinsertion et 2.590 ont reçu une assistance de réintégration.
1.195 ex-combattants handicapés ont reçu une assistance de réintégration socio-économique.

En effet, les résultats issus du tableau et ceux contenus dans la source ci-haut prouvent que par rapport aux autres composantes : démobilisation et réinsertion ; la composante réintégration enregistre des taux faibles ce qui constitue un défi à relever.

a. La démobilisation des adultes

Etant donné que pas mal d'analystes soulignent que les composantes démobilisation et réinsertion ont été bien exécutées, et que seule la composante réintégration a connu des échecs, certaines sources montrent que même la composante démobilisation a été caractérisée par des cas de résistances. Nous pouvons souligner les résistances observées au niveau de la cinquième phase.
En vue de mieux analyser la composante démobilisation, nous avons jugé bon de considérer d'une part la phase fondée sur le volontariat et d'autre part, celle fondée sur le « forcing ».

1° La phase de démobilisation fondée sur le volontariat

La note de Simon KURURU souligne que, « *dès sa conception, le Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration a suscité des craintes et des interrogations tant au sein des FAB, des PMPA qu'au sein de la population. Des actions multiformes et de sensibilisation ont été menées par les plus hautes autorités du pays, les hiérarchies des forces en*

présence et le Secrétariat Exécutif de la CNDRR. Les résultats ont été très bons, dans la mesure où il y a eu des milliers de volontaires qui ont accepté de se faire démobiliser »[55].

A côté de cette note qui se penche sur la sensibilisation pour expliquer la cause de l'enregistrement des volontaires, candidats à la démobilisation, d'autres y voient les illusions « pécuniaires ». Pour eux, plusieurs démobilisés ont été bien identifiés par volontariat. Cela n'a pas été le fruit du hasard car plusieurs d'entre eux n'avaient jamais manipulé une somme dépassant cent mille francs. Ainsi, un démobilisé qui a échoué dans ses projets (Vianney BARIGABO de la Commune GISOZI, province MWARO), explique cet état de choses en ces termes : « *je me suis proposé à la démobilisation parce que je pensais que ces frais de démobilisation constitueraient une source de développement plus durable que rester à l'armée ou je touchais treize mille francs avec une possibilité d'avoir un crédit de cent cinquante mille francs burundais (150.000 FBU) remboursable sur deux ans* »[56].

2° La phase de démobilisation fondée sur le « forcing »

La phase de démobilisation des volontaires a été certes suivie par celle fondée sur le « forcing ». Les raisons qui nous poussent à l'identification de cette dernière phase sont entre autres les comportements affichés par les candidats à la démobilisation. Nous pouvons donner l'exemple du sit-in des candidats à la démobilisation observé au camp MUHA en date du 31 Mars 2008.

[55] KURURU (S.), *Note sur les risques de sécurité du Fait des Retards dans la mise en œuvre de la composante « Réintégration » du Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration*, p.1.

[56] KIRAMIRANA (E.), *Du Rapport entre la démobilisation, la résolution pacifique des conflits avec les droits de l'homme*, p.36.

En effet, pour Arc-en-ciel n°190 du 29 février 2008, l'ordonnance numéro 520/84 portant cinquième phase de démobilisation des militaires de la FDN, signé le lundi 18 février 2008, a été très mal accueillie par les militaires et dans leurs familles biologiques car, « le volontariat, condamnés trois mois et plus ; détournement des fonds ; faute administrative flagrante ; réintégration après révocation ou renvoi ; inaptitude physique ou mentale ; état disciplinaire ; âge et équilibre ethnique »[57] sont pris en considération pour identifier les clients de cette cinquième phase de démobilisation des militaires de la FDN.

Dans plusieurs milieux militaires, on parle déjà des critères choisis pour démobiliser des militaires ciblés à l'avance[58]. Selon le même numéro, « *à la lecture de ces critères, tout observateur avisé, constate des lacunes, des imperfections et des irrégularités risquant de coûter trop cher, à la stabilité du Burundi* »[59].

Les candidats à la cinquième phase de démobilisation ciblés à partir des critères cités haut ont manifesté leur mécontentement à travers un sit-in au Camp MUHA. Pour cet effet, ajoute l'arc-en-ciel, « *la subjectivité dans les calculs liés aux équilibres ethniques pourrait sérieusement mettre en faillite la cohésion dans la FDN. Hier, il y avait des militaires hutu qui s'identifiaient comme des tutsi pour être tranquille dans leur carrière, aujourd'hui on trouve des militaires hutu qui se prennent pour des tutsi pour échapper à cette démobilisation asphyxiante* ! »[60].

En outre, en date du 04 avril 2008, à travers les questions orales avec débat du Sénateur Emilien HAKIZIMANA se rapportant à l'état des équilibres

[57] *Arc-en-ciel* n°190 du 28 février 2008, p.3.
[58] *Ibidem*
[59] *Ibidem*
[60] Ibidem, p.6.

constitutionnels au sein des forces de défense et de sécurité à son Excellence l'Honorable le premier vice-président de la République du Burundi, les Sénateurs ont manifesté leurs inquiétudes par rapport au déroulement du programme de démobilisation[61]. De ces inquiétudes, les sénateurs ont posé des questions et parmi ces dernières nous jugeons qu'il est important de mentionner quelques unes :

1° Pourquoi le processus de démobilisation connaît des problèmes à sa cinquième phase alors que les quatre phases précédentes s'étaient bien déroulées ?

2° Lors de l'intégration en 2004, il sort des propos de certains responsables des corps de défense et de sécurité qu'un nombre de Hutu ont été recensés comme Tutsi. Au cas où ces affirmations étaient vérifiées, quel serait l'impact de ce genre de tricheries dans le processus de démobilisation uniquement sous l'angle ethnique ?

3° Les critères mis en place pour la démobilisation sont-ils objectifs ? si oui, sont-ils rigoureusement observés ?

4° En dernier, la résistance que nous observons aujourd'hui ne serai-elle pas le résultat de l'échec de la réinsertion ?

Interrogé sur la cause de la résistance des candidats à la démobilisation observée à la cinquième phase, l'ex-Directeur chargé de l'Information et de la sensibilisation au Secrétariat Exécutif de la commission nationale chargée de la démobilisation, de la réinsertion et de la réintégration des ex-combattants, Monsieur Simon KURURU nous a révélé que cette résistance pourrait être due à l'échec de la composante réintégration.

Enfin, d'autres sources indiquent que, « *Durant le processus DRR, le gouvernement burundais a par ailleurs fortement majoré les soldes des membres*

[61] http://www.senat.be/spip.php?art.782.

de la police et de l'armée ce qui a évidemment réduit l'enthousiasme en faveur de la démobilisation »[62].

b. La démobilisation des enfants associés aux groupes et aux forces armées

Le recrutement des enfants soldats constitue une violation des droits des enfants qui se produit malheureusement souvent dans les conflits armés. S'agissant du contexte de recrutement de ces enfants soldats, il est à noter que tous les enfants ne sont pas enrôlés de leur propre gré. Certains bien sûr pour des raisons diverses notamment économiques, sociales, politiques et culturelles ont été recrutés par force à l'occasion des razzias dans les camps de réfugiés, des déplacés, dans les villages et dans les écoles.

1° Le déroulement de la démobilisation des enfants soldats

La première phase de démobilisation des enfants a commencé en février 2004. Depuis cette date, des enfants soldats ont été démobilisés parmi les FAB et la force de défense locale, les « gardiens de la paix ». Pourtant, les acteurs de la démobilisation des enfants soldats doivent faire face à un obstacle majeur : certains groupes armés sous-estiment volontairement le nombre d'enfants dans leurs rangs. Ces mensonges seraient liés aux indemnités versées aux enfants adultes démobilisés et dont les enfants soldats ne bénéficient pas.

Selon Sarah Johanson, chargé de la communication à l'UNICEF au Burundi, « *certains enfants soldats ne veulent pas donner leur âge, ils préfèrent être démobilisés comme des adultes, et recevoir des indemnités ou bien intégrer*

[62] *Ibidem*

la nouvelle armée. Etant donné que la carte d'identité n'existe pas au Burundi, il nous est difficile de les identifier »[63].

2° Les Filles ex-soldats

Partant de l'idée des organisations internationales selon laquelle les filles soldats sont souvent oubliées des programmes de démobilisation, le projet DRPES a toujours soulevé dans ses activités la question des filles soldats. Une étude faite à cette occasion a montré l'existence des filles soldats.
Seulement, l'étendue de leur participation reste inconnue. On sait que les femmes et les jeunes filles ont rempli un certain nombre de fonctions allant du combat proprement dit à l'esclavage sexuel, en passant par l'espionnage ou les tâches domestiques. Elles ont également participé à d'autres activités telles que le pillage ou le transport de matériel[64].
Il fallait donc les inclure dans le plan de démobilisation. Cependant, les groupes armés sont réticents à admettre qu'ils ont des filles dans leurs rangs.
Malgré toutes ces contraintes, 48 filles provenant des groupes armés dont 26 du CNDD-FDD, ont été démobilisées et ont bénéficié d'un suivi renforcé.

3° Les performances enregistrées au Burundi

Beaucoup de pays notamment, l'Angola, la Sierra-Léone, la R.D.C., où on a initié un programme de démobilisation, on a regretté que les centres de transit (C.T) aient permis aux autorités militaires de manipuler le processus de démobilisation pour le transformer en centre de recrutement.
En Angola, sur 8.613 enfants soldats enregistrés dans un centre de cantonnement, seulement 57% ont pu être retrouvés pour une réunification avec

[63] www.unicef.fr/index.php?rub209.
[64] http://www.child-soldiers.org cité par NIYOMBONERA (C.), *De la problématique de la démobilisation des enfants soldats*, Buja : UB, Chaire Unesco en Education à la paix et résolution pacifique des conflits, 2006, p.24.

leurs familles. Les 43% avaient été recrutés de nouveau[65]. En conséquence de ces chiffres, le processus de démobilisation au Burundi n'a pas utilisé les centres de transit sauf en cas de force majeure notamment en faveur des enfants qui n'ont pas pu trouver leur famille[66].

4° La prévention du recrutement des enfants-soldats

Une autre activité assignée au projet de démobilisation est le recrutement des enfants-soldats. Ce serait en effet peine perdue de démobiliser les enfants soldats sans fermer le circuit d'approvisionnement par la prévention du recrutement. Les travaux de prévention portent d'après l'approche de l'UNICEF, sur la sensibilisation des acteurs concernés à l'égard des formes juridiques prohibant le recrutement des enfants et sur l'appui à la réforme de la législation[67].

Malheureusement, cette approche n'a pas empêché de tels recrutements car des enfants ont continué à se faire enrôler dans le F.N.L. pour bénéficier des avantages liés à la démobilisation d'après les informations recueillies auprès de certaines écoles qui ont observé un phénomène des élèves qui abandonnent l'école pour regagner le maquis.

[65] Findings, Environnement, *Développement Rural et Social*, mai 2002 cité par NIYOMBONERA (C.), op.cit., p.25.

[66] UNICEF, *Démobilisation, Réintégration et prévention au recrutement des enfants soldats au Burundi, un projet du gouvernement supporté par l'UNICEF*, nov. 2006 cité par NIYOMBONERA (C.), ibidem, p.25.

[67] Gouvernement du Burundi, UNICEF, cité par NIYOMBONERA (C.), *op.cit.*, p.24.

C. Démobilisation des femmes ex-combattantes

« *Pour les femmes ex-combattantes, le processus de démobilisation sera le même que pour les hommes, mais avec une protection supplémentaire, un contrôle médical spécialisé et une O.P.D. spéciale au besoin* »[68].

Cependant, certaines associations font état d'une sorte de discrimination dans le processus de démobilisation à l'égard de ces femmes.

Le Centre d'Encadrement et de Développement des Anciens Combattants (CEDAC) par exemple souligne à travers une étude qui a été financée par l'UNIFEM qu'un nombre important de femmes n'ont pas suivi le processus de DDR et n'ont pas par conséquent bénéficié des avantages offerts par ce dernier. Ceci est le résultat d'une mauvaise interprétation du concept de combattant. Les centres de démobilisation ne reconnaissent le statut de combattant qu'à une personne ayant pu remettre une arme et le processus de sélection retenait seulement ceux pouvant manipuler une arme. Ces critères ont faussé l'analyse et par conséquent les solutions à y apporter.

Les relations de genre étant ce qu'elles sont, une grande majorité de femmes se classe parmi les personnes qui ont joué un rôle capital comme les informateurs, porteurs, cuisiniers et autres. Beaucoup sont celles qui sont rentrées directement chez elles sans passer par les centres de cantonnement. Parmi ces femmes ex-combattantes, celles qui ont occupé le rôle de combattants reconnaissent que sans cette catégorie, les autres combattants n'auraient pas tenu jusqu'à l'arrêt de la guerre, bref jusqu'à la signature des accords (...)[69].

[68] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.24.
[69] www.freewebs.com/cedac/.

S'agissant toujours des imperfections observées dans le processus de démobilisation des femmes ex-combattantes, le Renouveau quotidien du Burundi mentionne qu'« *il y a aussi 48 femmes appartenant au CNDD-FDD retirées de BURAMATA pour des raisons humanitaires et acheminées au centre de démobilisation qui ne se sont pas retrouvées sur aucune liste de l'ONUB et de la C.M.C.* »[70].

III.2. La Réinsertion des ex-combattants

La période de réinsertion commence le jour où le démobilisé quitte le centre de démobilisation et se termine avec le dernier paiement de l'allocation de réinsertion. L'appui à la réinsertion a pour but d'aider les démobilisés à pourvoir à leurs besoins élémentaires pendant la période initiale de dix mois de salaires selon les grades des ex-combattants[71].

Tableau 2 : Allocations à la réinsertion selon les grades des ex-combattants

Catégorie	Officier général	Officier supérieur	Officier subalterne	Sous officier	Homme de troupe
Appui mensuel par personne	184.754	101.522	62.527	59.712	31.486
Appui total par personne	3.325.572	1.822.536	1.125.486	1.074.816	566.028

Source : Annexe à la note de Simon KURURU, portant sur informations sur le Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration des ex-combattants, p.3.

L'appui sera payé en quatre tranches : une tranche équivalente à 9 mois de salaire à la sortie du centre de démobilisation, suivi de trois tranches équivalentes à trois mois de salaire chacune payées trimestriellement à compter trois mois après la démobilisation. Dès son arrivée dans sa communauté, le démobilisé devra se présenter au bureau provincial DRR pour s'y inscrire et

[70] Le Renouveau Quotidien du Burundi, n°6477, lundi 02 mai 2005.
[71] Annexe à la note de KURURU (S.), portant sur le Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration des ex-combattants, p.2.

pouvoir bénéficier des services prévus : conseils relatifs au processus de réintégration, informations sur les opportunités socio-économiques dans la province, etc.

Le démobilisé devra ouvrir un compte bancaire qui servira aux paiements des tranches restantes de réinsertion. Au Burundi, le programme a opté pour des paiements de tranches de réinsertion sur base trimestrielle car cette période donne une meilleure visibilité sur les 18 mois. Les paiements pourraient se concentrer sur une période inférieure mais il serait dangereux de vouloir tout donner à la fois au point de départ pour des raisons suivantes [72]:

- risque de gaspiller tout son argent immédiatement ;
- pas d'expérience pour gérer l'argent et faire face aux difficultés de la nouvelle vie ;
- possibilité de se faire voler de l'argent en cours de route ;
- des possibilités que l'hiérarchie militaire s'empare de l'argent au sortir du centre de démobilisation.

Ainsi, selon nos informateurs, la composante réinsertion aurait été bien exécutée par rapport aux autres composantes.

Pour Simon KURURU, « *l'appui à la réinsertion qui a été donné aux démobilisés leur a permis de subvenir aux besoins élémentaires, et même pour la majorité d'entre eux, d'investir dans des activités génératrices de revenus* »[73]. En outre, certains démobilisés avec qui nous avons fait un entretien nous ont signifié que les activités de démobilisation et de réinsertion ont suivi presque le même rythme.

[72] SINARINZI (M.), Procès-verbal des discussions sur les bénéfices et la compréhension commune du programme DRR du 03/08/2004, p.2.
[73] KURURU (S.), *op.cit.*, p.1.

III.3. La Réintégration

a. Les activités générales de réintégration des ex-combattants

Les informations issues de nombreuses sources indiquent que contrairement aux autres composantes du PNDRR, la composante réintégration contient diverses irrégularités ce qui peut empêcher d'atteindre les résultats escomptés. Dans son entretien du 10 août 2006, DINGAMADJI M.S, expert du MDRP a souligné que les progrès du MDRP et de la CNDRR ont été quelque peu perturbés par le lancement retardé des opérations de réintégration dans la vie civile.

D'après le rapport de la première mise en œuvre du CSLP, « *les résultats des programmes de réintégration et de réinsertion des adultes et des enfants démobilisés ont été en-deçà des attentes* »[74].

1° Le choix de lieux de réinstallation

La réussite d'un projet dépend de plusieurs facteurs, et le choix du lieu d'exécution de ce projet est un facteur important.
A travers les propos de nos informateurs, nous nous sommes rendu compte que le choix des lieux d'installation pose problèmes pour la plupart des ex-combattants. Certains ex-combattants n'ont pas le courage de retourner chez eux par peur des crimes qu'ils y auraient commis pendant la guerre ; d'autres n'osent pas regagner leurs collines d'origine à cause des hostilités dues aux combats entre le gouvernement et le mouvement PALIPEHUTU-FNL (avant la période de l'arrêt du combat) ; d'autres encore ont préféré aller s'installer dans des centres urbains pour plusieurs raisons.

[74] République du Burundi, CSLP/Rapport de la première mise en œuvre, nov. 2008, p.8.

Au cours d'une conférence publique qu'il a animée le 28 août 2009 dans les enceintes de la Paroisse Esprit de Sagesse, Monsieur Jean Bosco NDAYISHIMIYE (ex-agent du partenaire d'exécution : OXFAM QUEBEC) nous a fait le témoignage suivant : « *A la sortie des centres de démobilisation, certains démobilisés ayant peur de rentrer dans leurs provinces d'origine, embarquaient les bus pour les autres provinces pour aller s'installer chez un ami et ce dernier pouvait profiter de cette occasion pour consommer l'argent de l'étranger c'est-à-dire le démobilisé ressortissant d'une autre province* »[75].
Les conséquences du mauvais choix sont multiples, nous retiendrons par exemple le gaspillage des frais de réinsertion et de réintégration car il était difficile pour ceux qui ont fait un mauvais choix de réussir leurs projets.

2° L'élaboration des projets de réintégration

Selon les experts dans l'élaboration des projets, un bon projet est celui qui relève de la volonté de l'auteur dudit projet, lui à qui revient l'identification des bénéficiaires directs ou indirects et les opposants au projet en question.
Or, pour le cas des projets de réintégration des ex-combattants, l'Ancien Directeur chargé d'information et de sensibilisation au S.E/CNDRR nous apprend par le biais de sa note que, « *la préparation de la stratégie de réintégration n'a pas été participative. Elle a été élaborée en excluant les autres départements et services comme ceux chargés de l'information et de la sensibilisation, de l'Administration et des Finances, de la Passation des Marchés, des projets spéciaux et des bénéficiaires directs, à savoir les démobilisés* »[76].

[75] NDAYISHIMIYE (J.B.), Ex-agent d'OXFAM QUEBEC : Conférence publique du 28 août 2009.
[76] KURURU (S.), *op.cit.*, p.2.

Il martèle en disant que le S.E/CNDRR a péché contre le principe de GANDHI qui prônait l'implication des bénéficiaires dans l'identification, la planification, l'exécution et le suivi des activités les concernant. En effet disait-il : « *Ce que vous faites pour moi, sans moi, vous le faites contre moi* »[77].

A titre illustratif, un bon nombre de démobilisés avaient l'ambition de se construire une maison mais les bailleurs n'étaient pas motivés pour financer cette catégorie de projets.

Ainsi, le procès-verbal des discussions sur les bénéfices et la compréhension commune du programme DRR montre la position des uns et des autres sur le projet de construction des maisons.

Ainsi, la partie gouvernementale a expliqué la situation du militaire burundais : ce dernier ne sait pas faire son projet et il n'a pas de logement ni d'habillement, il n'a pas de quoi vivre, s'alimenter, s'acheter des médicaments. Son souci n'est pas de faire un projet, mais celui de se trouver un logis. Suivant les informations actuelles, le choix des militaires est de se construire une maison et il demande les frais de réintégration dès le départ. La logique développée est de se faire une adresse en construisant une maison pour sa famille dès l'arrivée dans la communauté[78].

Pour la Banque Mondiale, il y a nécessité de comprendre que le programme est financé dans un cadre régional et à ce titre :

- on doit respecter la conformité avec les autres pays ;
- on doit établir les relations avec les autres programmes des pays voisins ;
- l'appui à la réintégration socio-économique doit être durable ;
- les bénéficiaires du programme ont été négociés et arrêtés en entente avec le gouvernement.

[77] KURURU (S.), *ibidem*, p.2.
[78] SINARINZI (M.), *op.cit.*, p.3.

En effet, à travers notre entretien avec l'Ancien Directeur chargé de l'Information et de la sensibilisation au SE/CNDRR en date du 12.09.2009, ce dernier nous a signifié que le PNDRR n'a pas été un bon interlocuteur des bénéficiaires dudit programme car, il n'a pas été favorable aux propositions des bénéficiaires ; le choix de se construire une maison par exemple. Pour faire face à cette situation, un ex-combattant nous a confié que, « *pour construire une maison avec les frais de réintégration, un démobilisé se prétendait être éleveur ou commerçant en vue de récupérer la somme allouée au programme pour pouvoir l'utiliser par la suite à la construction de sa maison* »[79].

Quant à la capacité des démobilisés d'élaborer des projets, plus d'un de nos interviewés nous ont confirmé que les démobilisés sont incapables d'élaborer des projets de façon efficace et que même les séances réservées à l'apprentissage des matières y relatives par les partenaires d'exécution (P.E) étaient insuffisantes. Interrogé à ce sujet, Monsieur Jean-Bosco NDAYISHIMIYE, ex-agent de l'OXFAM-QUEBEC nous a répondu que le partenaire d'exécution au sein duquel il a presté a disponibilisé des formateurs pour apprendre aux démobilisés comment élaborer les projets et qu'il a remarqué que certains démobilisés ont pu réussir avec leurs projets alors que d'autres qui n'étaient pas beaucoup intéressés ont lamentablement échoué.

Cet état de choses a eu un impact négatif sur le PNDRR. Un certain ex-combattant, Elie BIGIRIMANA nous a appris que sur la colline BUSANGANA (Commune BUKEYE), un seul démobilisé a pu réaliser des progrès dans ses projets et que le reste des démobilisés ont gaspillé l'argent donné car disaient-ils « AMAHERA Y'IGISODA ARAROZE ».

[79] Entretien avec un ex-combattant, le 28/6/2009.

Il importe de souligner que les démobilisés réunis en association réussissent mieux leurs projets par rapport à ceux qui travaillent individuellement car ils bénéficient souvent d'appui de certains O.N.Gs et organismes des Nations Unies ; FAO par exemple. Néanmoins, comme le précise un ex-encadreur des démobilisés de PADCO/BURUNDI : « *la plupart de ces ONGs initient des projets qui s'installent sur une petite période* »[80] et qui ne sont pas adaptés à l'endroit où les bénéficiaires du projet se sont installés.

3° Le montant alloué à la composante réintégration

Pour être efficace, l'aide à la réintégration devra être adaptée au profil socio-économique des bénéficiaires et à l'environnement économique.
Les appréciations liées à ce montant divergent car selon Simon KURURU par exemple, « *n'eût été les retards observés aux paiements des frais de réintégration, par rapport aux montants accordés aux démobilisés des autres pays, le montant accordé aux démobilisés burundais était suffisant* »[81]. Son argument se fonde sur les informations tirées dans le tableau de comparaison des régimes d'aides transitoires (voir annexe 2).

Quant aux bénéficiaires directs (les démobilisés), ceux-ci jugent ce montant insuffisant en fondant leurs arguments sur la flambée des prix de divers produits qui sont indispensables à l'exécution des projets. Ils citent par exemple le coût des loyers des boutiques et du ticket de transport pour ceux qui veulent faire le commerce, la rareté des terres pour ceux qui veulent faire l'agriculture et l'élevage.

[80] Propos recueillis auprès d'un encadreur de PADCO/BURUNDI lors de l'émission à la radio ISANGANIRO cité par GAHUNGU (L.), Les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et la sécurité du Burundi : enquête menée en Mairie de Bujumbura : U.B., Chaire UNESCO en Education à la paix et résolution pacifique des conflits, 2008, p.20.
[81] Entretien avec KURURU (S.), le 12/09/2009.

4° La réintégration et la création de l'emploi

Les ex-combattants constituent une catégorie économiquement vulnérable dans la mesure où, souvent, ils ne possèdent pas pour la plupart de qualifications professionnelles, des biens matériels et de réseaux d'entraide sociale[82].

Les ex-combattants qui sortent du champ de bataille ont donc besoin de l'emploi pour leur réintégration effective. Le travail permet à toute personne et à l'ex-combattant à subvenir à leurs besoins en prenant en main sa vie et ses projets d'avenir. En outre, le travail influe sur l'acceptation des personnes marginalisées ou rejetées dans leur société à l'instar des démobilisés. Cela aide la victime à rompre avec les mauvaises pensées destructrices comme le vol à main armée, et à vivre en harmonie avec les autres.
Ainsi, à travers la conférence publique qu'il a animé en date du 28 août 2009, le conférencier J.B. NDAYISHIMIYE nous montre les risques de réenrôlement dans des mouvements armés de certains démobilisés qui ont connu des échecs dans leurs projets de réintégration ; ce qui nous pousse à dire que si rien n'est fait en matière de création d'emploi, il y a risque que les démobilisés se reconvertissent en de voleurs à main armée ou en de criminels comme cela a eu lieu à Saint SALVADOR où : « *Une bonne partie des ex-combattants se sont ainsi reconvertis dans la criminalité à tel point que le nombre de mort n'a pas diminué avec la fin du conflit* »[83].

Après une période allant au-delà de quatre ans après que le PNDRR ait été commencé, nous constatons qu'un bon nombre de démobilisés se classent parmi les chômeurs que compte notre pays.

[82] Banque Mondiale, op.cit., p.15.
[83] BERNARD, A. et al., « Les exportations d'armes de la Belgique », *Rapport du CRIP*, Bruxelles 2002 cité par GAHUNGU (L.), *op.cit.*, p.39.

Suite au manque d'emploi pour certains démobilisés, ceux-ci se lamentent comme quoi le gouvernement leur avait promis du travail en leur intégrant dans les associations de désarmement pour pouvoir gagner par exemple pour celui qui donne une grenade ou un fusil : une moto ou autres avantages matériels mais que toutes ces promesses n'ont pas été tenues, nous a confié un démobilisé en date du 28/6/2009.

5° Appréciation des prestations du S.E./ CNDRR

Les prestations du S.E/CNDRR sont appréciées différemment par divers groupes concernés par le PNDRR. En vue de mieux nous rendre compte des appréciations des uns et des autres, nous avons jugé bon de cibler les groupes suivants :

- Les bénéficiaires directs : les ex-combattants

Les objectifs du PNDRR sont certes bien choisis mais les résultats escomptés à mi-parcours ne sont pas de nature à susciter de bonnes appréciations des prestations du S.E/CNDRR par les démobilisés. A titre illustratif, nous citerons les grèves répétitives sous forme de sit-in observées par les démobilisés dans le but de réclamer leurs frais de réintégration.

En outre, les démobilisés avec qui, nous avons pu nous entretenir nous ont signalé le manque de suivi que le S.E/CNDRR devrait faire à l'endroit des démobilisés dans l'exécution de leurs projets. Certains d'entre eux vont jusqu'à dire qu'ils sont devenus comme des enfants orphelins alors que les problèmes surgissent du jour au lendemain car disent-ils, après notre démobilisation, la CNDRR nous a laissé seuls.

- Les partenaires d'exécutions (P.E)

Certains partenaires d'exécutions disent que suite aux retards de décaissement des fonds des ex-combattants, ils étaient parfois des bouc-émissaires car le S.E/CNDRR disait aux démobilisés qu'il a donné les fonds à temps et que les retards incombent aux partenaires d'exécution, information qui nous a été fournie par un agent de l'ex-partenaire d'exécution : OXFAM QUEBEC. Celui-ci nous a confirmé que des cas de manque de collaboration entre le S.E/CNDRR et les partenaires d'exécution (P.E) ont été à l'origine de l'abandon des activités par certains ONGs ; il nous a donné l'exemple de PADCO.

- Les agents du S.E/CNDRR

Les manquements du S.E/CNDRR sont aussi reconnus par les agents du S.E/CNDRR.

A titre d'exemple, un ancien agent du S.E/CNDRR précise qu'en disant aux démobilisés : « *pour la réintégration, nous sommes entrain de rassembler vos projets pour demander leur financement. Cette procédure peut prendre un certain délai que le Secrétariat Exécutif ne maîtrise pas. Dès que les projets seront approuvés par les bailleurs, le montant sera débloqué et l'appui sera directement disponibilisé* »[84], le Département des opérations a menti grossièrement sur plusieurs points et a voulu mettre ses lenteurs sur le dos des bailleurs dont la figure de proue est la représentante spéciale du Secrétaire Général des Nations Unies au Burundi.

Il ne faut pas s'étonner ajoute-t-il que les démobilisés s'adressent à elle pour faire valoir leurs revendications car, ils croient que c'est elle qui freine tout.

[84] KURURU (S.), *op.cit.*, p.3.

6° Les causes de ces mauvaises prestations

Pour certains démobilisés, c'est le changement répétitif du personnel du S.E/CNDRR car disent-ils, « *la stabilisation du personnel en matière de DRR améliorerait le rendement, car plus on change de partenaires d'appui, plus il y a des retards dans la mise en exécution des projets* »[85].

Pour Simon KURURU, l'erreur fatale a été de : « *confier la gestion du PNDRR à des amis* »[86]. Il martèle en disant que, « *pour la mise en œuvre d'un projet coûtant plus de 80 millions de dollars américains, le gouvernement du Burundi et la Banque Mondiale ont, de commun accord, confié les responsabilités à des personnes recrutées sur base des affinités politiques, sans se soucier des critères de compétences* »[87].

b. Réintégration des groupes spéciaux

1° Réhabilitation des personnes en situation de handicap

Les ex-combattants handicapés sont classés dans le groupe spécialement ciblé du PNDRR. Leur réintégration se fait en deux étapes : l'octroi des mêmes avantages que les ex-combattants valides d'une part et l'octroi d'autres avantages selon leur degré d'invalidité d'autre part pour faciliter leur réintégration.

[85] GAHUNGU (L.), *op.cit.*, p.41.
[86] Arc-en-ciel, *op.cit.*, p.8.
[87] *Ibidem*, p.5.

- **Appréciation des prestations du S.E/CNDRR à l'endroit des ex-combattants handicapés**

D'après les informations contenues dans l'Annexe technique, « *le programme visera à prendre systématiquement en compte les besoins de réhabilitation médicale et économique des ex-combattants handicapés* »[88].

Le chapitre IV du projet de loi portant statut des anciens combattants essaie d'élucider à travers l'article 15, les dispositions particulières applicables aux démobilisés handicapés, aux démobilisés bénéficiaires de la caisse sociale de solidarité des militaires, des retraités et démobilisés débiteurs des institutions financières.

Selon cet article, le démobilisé a droit selon la catégorie de handicap :

- aux soins médicaux et pharmaceutiques jusqu'à la guérison ;
- aux appareils orthopédiques (prothèses, orthèses) et de mobilité (béquilles, chaises roulantes, tricycles) ainsi qu'à leur remplacement ;
- à la prise en charge totale par l'Etat dans les enceintes publiques ou à leur domicile pour les handicapés très sévères et les malades mentaux ;
- aux autres facilités que l'Etat pourra définir un texte spécifique.

Par rapport aux attentes des bénéficiaires, les résultats de ce programme ne sont pas satisfaisants. Un démobilisé en situation de handicap nous a confié que la CNDRR et les partenaires d'exécution tels que OXFAM-QUEBEC qui devrait construire des maisons à cette catégorie de démobilisés et l'AMA qui avait la charge d'octroyer les soins, les prothèses et autres matériels indispensables n'ont pas honoré leurs promesses d'où les ex-combattants handicapés ne sont pas satisfaits des prestations du S.E/CNDRR.

[88] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.31.

Selon toujours notre enquête, les ex-combattants handicapés vivent des prestations du Ministère de la Défense car ils sont hébergés dans les enceintes dudit Ministère : le centre GMAE et l'HMK ; et bénéficient aussi des soins par le biais de ce Ministère. Il doute du sort qui leur est réservé quand le Ministère cessera de leur prendre en charge.

Concernant toujours les manquements du SE/CNDRR à l'endroit des ex-combattants handicapés, la note de Simon KURURU indique que c'est en février 2008 que le S.E/CNDRR a lancé l'appel d'offres pour la réhabilitation et l'extension de l'HMK et du CNAR. Pourtant, ces travaux devraient être terminés en septembre 2005, si l'on s'en tient au plan d'action 2005 du S.E/CNDRR.

2. Réintégration des enfants soldats

Les ex-enfants soldats ont vu une partie de leur enfance leur arraché. Ils ont besoin d'être réintégrés dans leurs communautés d'origine.

L'UNICEF, le gouvernement et la structure nationale de démobilisation et la réintégration des enfants soldats (S.N.E.S.), en collaboration avec les agences des Nations Unies et dix ONGs fourniront un appui à la démobilisation et à la réintégration pendant une période de 18 mois.
« *Des services de base tels que l'éducation, l'appui psychosocial, la formation professionnelle et le montage des projets générateurs de revenus seront fournis* », a déclaré Madame Catherine Mbengue le jour de sa visite de l'ODAG. Par la présente section, nous allons passer en revue la réalisation des différents acteurs oeuvrant pour la réintégration des enfants soldats, martèle-t-elle.

- Les étapes de la réintégration des enfants soldats

La réintégration était organisée en 8 étapes suivantes[89] :

1. Préparation des communautés recevant des enfants démobilisés (sensibilisation, discussions, rencontre des administrations, ...) ;
2. Appui aux familles recevant des enfants (équivalent 20$/mois durant 18 mois) ;
3. Prise en charge des enfants démobilisés sans famille ;
4. Retour à l'école des E.D ou inscription en apprentissage (prise en charge à hauteur de 50$/an sur 2 ans) ;
5. Appui aux initiatives des jeunes ;
6. Appui aux enfants particulièrement vulnérables (malade du VIH/SIDA gravement traumatisés ou blessés, filles mères ou filles enceintes) ;
7. Appui psychosocial ;
8. Information sur la prévention du VIH/SIDA dans les communautés accueillant des E.S.

- La réintégration scolaire ou socioprofessionnelle

Nous avons jugé bon d'insister sur cette étape car tout enfant n'est pas concerné par toutes les huit étapes ; certaines sont envisagées parce que d'autres ne sont pas réalisables et à travers l'enquête que nous avons menée auprès des E.S, nous avons vu qu'un bon nombre d'enfants sont concernés par cette étape.

La réintégration scolaire ou socioprofessionnelle est donc une étape importante pour assurer à l'E.S un avenir meilleur.

[89] Projet DRP-ES cité par NIYOMBONERA (C.) , *op.cit.*, p.18.

Interrogé sur la question de savoir les projets les plus préférés par les E.S, un enquêté du nom de HAVYARIMANA J. Marie nous a répondu que c'est bel et bien la formation professionnelle et que la plupart d'entre eux n'ont pas choisi l'éducation scolaire car ils avaient un âge avancé pour retourner à l'école primaire. Il nous a confié qu'avoir 20 ans et plus rend complexe pour s'asseoir sur le même banc de l'école avec un enfant de moins de dix ans.

Quant aux avantages accordés pour chacune des deux types de formation, les informations à notre disposition nous montrent que le S.E/CNDRR avec l'appui des bailleurs paie les frais scolaires et de formation professionnelle à l'enfant soldat démobilisé.

Néanmoins, d'après nos enquêtés, des imperfections ne manquent pas.

Selon un ex-agent du partenaire d'exécution OXFAM QUEBEC, « *la formation professionnelle est tronquée raison pour laquelle elle a été suspendue à un certain moment* »[90].

HAVYARIMANA J. Marie lui, regrette le non respect des projets préférés par les enfants soldats démobilisés.

Selon lui, « *alors que moi et la plupart des enfants démobilisés avec moi à GITEGA avions préféré l'électromécanique comme formation professionnelle, cette activité a été suspendue et l'ODAG nous a contraint à choisir de nouveaux projets notamment la menuiserie* »[91]. Et ce qui est beaucoup plus regrettable, c'est que même les enfants qui étaient avec J. Marie n'ont pas terminé la formation en menuiserie. Malgré les divergences entre le chef de l'atelier et les enfants qui y subissaient la formation, ils convergent tous sur le fait que la formation n'a pas été achevée.

[90] Entretien avec NDAYISHIMIYE (J.B.), le 04/09/2009.

[91] Entretien avec un enfant ex-soldat le 10 nov. 2009.

Pour ces enfants, ils ont abandonné la formation parce que l'ODAG a suspendu le paiement de cette formation ce que nie le chef de l'atelier (le formateur) car, selon lui ces enfants ont arrêté de suivre la formation parce qu'ils n'étaient pas intéressés.

3° La réintégration des femmes ex-combattantes

Le programme offre selon les objectifs définis dans l'annexe technique du PNDRR, les chances de réintégration économique équitable aux femmes ex-combattantes par rapport à leurs pairs masculins et accorde une attention particulière à leurs besoins spécifiques ainsi qu'à leur intégration sociale.

Les mesures spécifiques prévues sont les suivantes[92] :

1° information et formation des équipes mixtes de liaison et de la MIAB sur l'éligibilité des femmes ex-combattantes à une aide au titre du PNDRR ;
2° sensibilisation des partis politiques et mouvements sur l'éligibilité des ex-combattants au PNDRR dans les lieux de rassemblement avant le désarmement ;
3° égalité entre hommes et femmes et accès égal à toutes les prestations offertes aux ex-combattants ;
4° encouragement aux partenaires d'exécution afin de s'assurer que leurs activités de réintégration facilitent la participation des femmes ex-combattantes ;
5° encouragement aux ex-combattantes pour qu'elles participent aux associations féministes existantes ;
6° renforcement de l'information et des compétences du personnel du secrétariat technique de la CNDRR et des autorités locales sur les questions

[92] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.30.

d'égalité hommes - femmes dans les localités accueillant un nombre important de femmes ex-combattantes, etc. ;

7° suivi de l'impact du programme sur les partenaires des ex-combattants et les femmes des communautés d'accueil et signalement de tout problème nouveau aux autorités compétentes.

En effet, le problème signalé dans la section démobilisation des femmes ex-combattantes, tel que le problème d'éligibilité des femmes au statut des combattants se répercute sur la section réintégration car les avantages alloués à la réintégration sont accordés aux femmes démobilisées seulement. Ainsi, les informations recueillies auprès des responsables de certaines associations nous montrent que ces associations, conscientes qu'il y a des défis à relever, mènent beaucoup d'activités dans ce domaine.

Pour le cas de CEDAC, son projet de renforcement du rôle des femmes ex-combattantes dans la consolidation de la paix renferme les activités suivantes :

- identification de toutes les femmes ex-combattantes à travers tout le pays ;
- mise en place des comités de femmes ex-combattantes au niveau communal, provincial et national ;
- formation des femmes ex-combattantes sur les différents thèmes :
 - formation sur l'organisation et la gestion des groupes ;
 - formation sur la cohésion sociale et la cohabitation pacifique ;
 - formation sur le contenu de la résolution 1325 ;
 - formation sur quelques notions de droit ;
- développement d'initiatives à caractère communautaire visant la reconstruction sociale et la réconciliation.
 - visite aux handicapés de la guerre ;
 - contribution à la reconstruction d'infrastructures sociales ;

- plantation d'arbres ;
- visite à l'association des veuves des militaires et appui aux vulnérables ;

- une forte sensibilisation des femmes ex-combattantes et l'opinion sera menée à travers des spots publicitaires des différentes radios.

La Maison des Anges ou Maison Shalom a aussi choisi de développer un programme en faveur de la réintégration des femmes ex-combattantes dans la vie civile par la formation professionnelle.

Le programme propose à chaque femme plusieurs formations selon sa situation, son lieu d'habitation et les perspectives de travail dans la région : techniques d'agriculture et d'élevage, sources de revenus principales de la population rurale ; la période post-conflit étant particulièrement propice à la reconstruction, les qualifications sont fortement recherchées. Grâce au soutien de la fondation Veolia, des maisons ont pu être construites, permettant à ces femmes de quitter les camps dans lesquels elles avaient été placées au lendemain de la guerre[93].

III.4. Incidence des activités du PNDRR sur le CSLP

A l'issue des enquêtes que nous avons pu mener auprès des acteurs et des bénéficiaires directs du PNDRR, tous nos enquêtés confirment que le PNDRR devrait avoir un impact positif sur le CSLP mais que les objectifs assignés à ce programme ne sont pas bien exécutés pour pouvoir atteindre tous les résultats escomptés. Le dit programme enregistre des défaillances au niveau de la composante réintégration, la composante la plus importante qui devrait jouer un rôle important sur la réduction de la pauvreté.

[93] www.maison-des-anges.org.

1° Impact de la démobilisation

L'analyse de l'impact de la démobilisation repose sur plusieurs hypothèses et n'est donc qu'indicative[94]. Bien que 55.000 ex-combattants doivent être démobilisés dans le cadre du PNDRR, le calcul de l'impact budgétaire du programme se fonde sur la réduction nette de l'effectif de la FDN qui est programmée (réduction de 20.000 hommes) par rapport à l'effectif des FAB.

Avec la fin de la démobilisation en 2007, la réduction nette de 20.000 de l'effectif de la FDN ferait diminuer les dépenses militaires annuelles de FBU 22 milliards environ (USD 19,9 millions) au regard du budget de 2003. La part des dépenses militaires dans les dépenses courantes passerait de 31,7% en 2003 à 13,5% en 2007. La part dans le PIB passerait de 7,1% à 2,6% durant la même période. En même temps, les dépenses dans les secteurs sociaux doubleraient presque[95]. Le tableau ci-après illustre cela.

Tableau 3 : Dépenses de l'Etat (en milliards de francs burundais et en pourcentage)

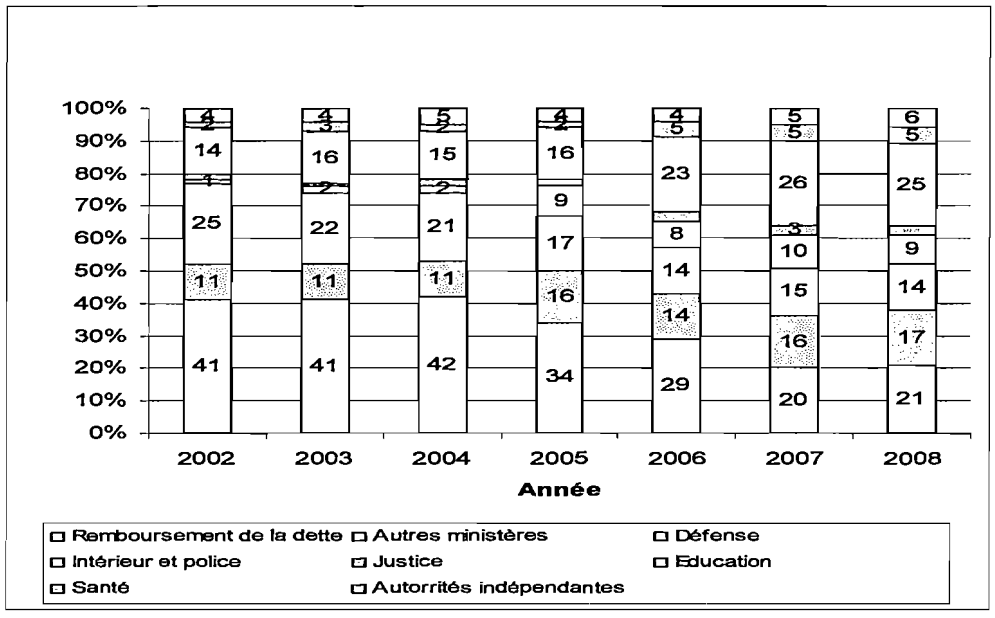
Catégorie de dépenses	2000	2001	2002	2003 (est)	2004 (prév.)	2005 (prév.)	2006 (prév.)	2007 (prév.)
PIB	511,1	550,0	584,6	644,2	722,5	801,6	881,2	921,2
Dépenses courantes	96,5	118,6	119,6	144,0	152,0	159,8	167,8	176,2
Défense	30,5	44,2	41,8	4,6	6,7	49,4	36,1	23,7
Dépenses sociales	12,1	23,9	30,4	39,9	51,3	56,9	63,5	75,8
Défense/PIB	6,0%	8,0%	7,2%	7,1%	8,7%	6,2%	4,1%	2,6%
Défense/dépenses courantes	31,6%	37,3%	34,9%	31,7%	41,2%	30,9%	21,5%	13,5%
Défense/dépenses sociales	159,7%	184,9%	137,5%	114,3%	122,2%	86,8%	56,9%	31,3%

Source : Banque Mondiale, Annexe technique sur un don à la République du Burundi pour le Programme de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration, 24 février 2004.

[94] Banque Mondiale, *op.cit.*, p.56.
[95] *Ibidem.*

En outre, l'étude de l'OAG sur l'analyse de la loi des finances du Burundi, exercice 2008 nous montre à travers le graphique ci-après que le budget alloué au secteur de la défense diminue depuis 2002 jusqu'en 2008.

Graphique de répartition des dépenses budgétaires par secteur (en % du budget)



Source : OAG, Analyse critique de la loi de finances exercice 2008

Néanmoins, la même étude révèle que, « la réduction de la part des dépenses militaires dans le budget ne veut pas en aucun cas dire que le montant nominal des dépenses militaires a pour autant baissé dans le budget 2008, leur niveau a paradoxalement continué à s'accroître aussi bien en termes de salaires que de biens et services. Il semble d'ailleurs que cette tendance risque de se perpétuer dans les exercices budgétaires à venir »[96].

[96] OAG, *Analyse critique de la loi des finances du Burundi* exercice 2008, p.49.

2° Les budgets plus favorables aux secteurs généraux

Depuis que le Burundi a été déclaré éligible à l'initiative des pays pauvres très endettés (IPPTE), une grande part du budget devrait être orientée dans les dépenses pro pauvres mais avec le budget de l'exercice 2008, le constat est que les services généraux accaparent la plus grande partie des ressources au détriment des services sociaux et des services économiques. Ces derniers n'ont reçu qu'une part illusoire du budget, respectivement 32,3% et 10,1% (voir annexe 3). Pourtant, ce sont ces secteurs qui devraient normalement recevoir un appui budgétaire plus consistant pour faire face aux défis auxquels ils sont confrontés.

3° Reconversion de certains démobilisés en de groupes de malfaiteurs

Le Colonel J. Claude NKEZABAHIZI, à travers l'émission PAGE : promouvoir les réformes économiques au Burundi (animée tous les lundi par la RTNB), a reconnu que, « *les démobilisés vivent dans des conditions qui ne sont pas du tout bonnes car avant ils étaient habillés et nourris par l'armée et qu'aujourd'hui ils se débrouillent eux-mêmes* »[97].

Monsieur J. Bosco NDAYISHIMIYE, à travers une conférence publique animée le 28/08/2009 a montré combien les familles des démobilisés ont du mal à supporter les démobilisés en général et les démobilisés en situation de handicap en particulier car ils deviennent une charge pour leurs familles. Face aux conditions de vie des démobilisés, surtout ceux qui ont échoué leurs projets de réintégration, certains d'entre eux s'adonnent à des actes de banditisme et de tuerie ce qui constitue un handicap pour le CSLP.

[97] Le Colonel NKEZABAHIZI (J.C.), intervention lors de l'émission PAGE, le 03/12/2009.

Au regard de ce qui précède, nous sommes en droit de nous poser la question suivante : pourquoi les différentes politiques préconisées par les institutions de Bretton Woods à l'égard des pays pauvres ont du mal à produire les résultats escomptés ?

Le Haut Conseil de la Coopération Internationale à travers son ouvrage sur les non-dits de la bonne gouvernance, montre qu'après cinquante ans de la lutte contre la pauvreté, on parle encore de sa réduction et non de son éradication. Cette situation est, elle-même un scandale ou du moins la preuve d'un échec accablant[98]. Pourtant, tous les outils pour son éradication existent (structures institutionnelles, moyens technologiques, informations, ...) ce qui nous pousse à penser qu'il ne manque, à la réussite de ce défi que la volonté politique. Or, si l'on veut faire la coopération internationale, on ne peut concevoir une coopération à deux vitesses divisées entre une coopération à but commercial pour les pays riches et une coopération à but uniquement moral envers les pays pauvres ; si elle veut devenir régulatrice, la coopération internationale doit être la même pour tous.

Dans l'optique de faire diverses approches de réponses à la question posée ci-haut, nous avons jugé bon de regrouper les perceptions liées aux problèmes internes aux gouvernements africains d'un côté, et les problèmes liés à la conception des politiques par les institutions de Bretton Woods et les pays de l'Union européenne de l'autre côté.

Ainsi, pour le premier cas, Zaki Laïdi évoque que, « *l'insignifiance des performances économiques et sociales des gouvernements africains témoignerait d'une irréductible incapacité à raisonner en termes économiques rationnels* »[99].

[98] Haut Conseil de la Coopération Internationale, *Les non-dits de la bonne gouvernance : pour un débat politique sur la pauvreté et la gouvernance*, Paris, Karthala, 2001, p.23.

[99] Laïdi (Z.) (sous la direction de), *L'ordre mondial relâché, sens et puissance après la guerre froide*, Presses de la fondation nationale des sciences politiques et Berg, 1992, p.246.

Judith Marshall, lui, souligne que, « *les dirigeants africains sont ainsi désormais dans l'impossibilité de définir une politique économique et sociale propre* »[100]. Nous, nous faisons partie de ceux qui pensent qu'à l'échec généralisé de performances des politiques économiques africaines a fini par répondre, envers et contre beaucoup, l'application généralisée de plans d'ajustement structurel qui placent les Etats sous la haute autorité du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale.

Et pour le second cas, la politique de lutte contre la pauvreté par exemple est perçue différemment par les institutions de Bretton Woods et les pays de l'Union européenne. A titre illustratif, la France, de façon plus affirmée que les institutions de Bretton Woods, comprend le message de « lutte contre la pauvreté » comme « une lutte contre les inégalités » : la pauvreté n'est pas uniquement quantitative (économique et monétaire) mais avant tout qualitative (éducation, santé, ...)[101].

Ensuite, cette politique de lutte contre la pauvreté considérée comme absolue pour les institutions de Bretton Woods, elle est relative par rapport au reste de la population pour les Européens. Par conséquent, la lutte contre la pauvreté dans le second cas ressort bien d'une lutte contre les inégalités. Ainsi, tandis que les premières préconisent la libéralisation de l'économie pour entraîner la croissance et faire passer une plus grande partie de la population au-dessus du seuil de pauvreté, les seconds s'appuient sur une politique de redistribution des richesses. La spécificité européenne est d'introduire un facteur d'équité de lutte contre la pauvreté. Aucune des deux options ne suffit cependant à elle-même pour lutter contre la pauvreté ; l'option manichéenne entre les deux conceptions paraît même absurde car toutes deux participent d'une seule et

[100] MARSCHALL (J.), "Structural Adjustment and social policy in Mozambique", *Review of African Political Economy*, 47, 1990 cité par Zaki Laïdi, op.cit., p.249.

[101] Haut conseil de la coopération internationale, *op.cit.*, p.27.

même dynamique de redistribution, la diversité étant telle que les deux approches sont valables.

Tout cela nous aide à comprendre pourquoi les plans d'ajustement structurel et autres formules proposées par le FMI et la Banque Mondiale constituent l'obsession de la plupart des Etats africains. Chacun a absorbé dans son style la négociation[102]. Les difficultés de celle-ci ont été fonction moins de l'ampleur des problèmes à résoudre que de certains soucis de dignité, de volonté politique de produire encore du sens à la face du monde nanti et de l'inquiétude des dirigeants populistes face aux risques sociaux encourus.

En outre, la souveraineté économique, solennellement votée en 1974 à l'ONU, est donc suspendue au profit d'une régulation internationale imposant, au nom de l'expertise et de la rationalité économique des recettes « dépolitisant » la gestion économique pour mettre un terme au « chaos » auquel avait abouti la gestion « politique » nationale[103]. En ce sens, l'ensemble de l'Afrique est retombé dans une tutelle de fait, sinon voulue, du moins consentie, acceptant le déploiement d'un nouveau système hégémonique, s'appuyant sur l'idéologie technocratique managériale induite par les modes d'action préconisés par les experts internationaux. Pour ceux-ci, l'«ajustement » des économies africaines passe d'abord par l'ajustement de l'idéologie au capitalisme libéral, incarné certes par les Etats-Unis (le rapprochement avec l'idéologie de l'ère Reagan ne peut être évité), mais aussi relancé par les performances quantitatives des dragons extrême-orientaux et l'effondrement simultané des maîtres à penser du dirigisme.

[102] *IDS Bulletin*, 19 (1), Janvier 1988, ainsi que Kjell J. HAVNERIK (éd.), *The IMF and World Bank in Africa : conditionality, impact and alternatives*, Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1987, cité par Zaki Laïdi, op.cit., p.248.

[103] COUSSY (J.), *Etat minimum, contrainte de compétitivité et ajustements structurels*, Paris, miméo, 1988 cité par Laïdi (Z.), *op.cit.*, p.249.

L'orthodoxie idéologique mondiale est, elle-même porteuse d'une contradiction préoccupante pour les gouvernements africains. La rigueur budgétaire, financière, monétaire, la culture managériale renvoient à un futur indéterminé la conduite de politiques sociales ; la rigueur économique ne peut atteindre les objectifs assignés que si le gouvernement peut contrôler les mouvements sociaux. La conclusion simpliste, qui constituait le credo des décennies antérieures, était qu'il fallait un gouvernement fort ; aujourd'hui, la conditionnalité s'exprime de manière plus fine : pour rester maître de la situation interne, un gouvernement doit être légitime, ce qui signifie, dans la nouvelle tradition libérale dominante, reposer sur le principe de la démocratie libérale pluraliste.

En imposant une conditionnalité politique, le Nord s'impose ainsi paradoxalement d'accepter des aménagements aux modalités de l'ajustement structurel et une prise en compte du qualitatif (socio-politique) face à la logique technicienne de l'expert dépourvu, lui, de responsabilité. Les dirigeants africains ne peuvent cependant pas retourner le rapport de force.

En définitive, pour l'ensemble des pays africains, le champ politique est placé sous surveillance internationale. On dépasse alors le cadre des compétences des organisations financières mondiales, encore qu'en consacrant ostensiblement son rapport 1990 à « la pauvreté », la Banque Mondiale ait émis un signal clair, confirmé par les subtils propos tenus par son président à l'OUA, en 1991. Les programmes de réformes structurelles sont accompagnés de vives pressions en vue de réformes institutionnelles, faisant de la démocratisation des systèmes politiques la condition d'une assistance confiante (et donc efficace ?) entre pays du Nord et pays du Sud.

CONCLUSION GENERALE

Suite aux faiblesses des résultats des P.A.S. auxquels le Burundi s'est soumis dès 1986, les responsables de la politique économique ont sollicité l'éligibilité du Burundi à l'initiative P.P.T.E. dont la décision a eu lieu en 2001. Et dans le but de s'inscrire à la nouvelle politique selon laquelle les opérations d'allègement de la dette et des prêts sont désormais fondés sur les cadres stratégiques de lutte contre la pauvreté, le gouvernement du Burundi a rédigé un document sur la réduction de la pauvreté : DSRP. Il a par la suite élaboré en concertation avec les bailleurs de fonds, le secteur privé et la société civile, un Programme d'Actions Prioritaires de mise en oeuvre du CSLP 2007-2010.

Parmi les différents axes dégagés dans l'élaboration de ce programme, la politique de démobilisation qui a fait l'objet de notre travail de recherche, s'intègre dans l'axe n°1. Celui-ci concerne l'amélioration de la bonne gouvernance et de la sécurité. Le PNDRR est appuyé par le MDRP, qui est un partenariat régional administré par la B.M dont l'objectif est d'appuyer la démobilisation et le retour à la vie civile des ex-combattants de la région élargie des Grands Lacs en Afrique Centrale.

Nous pouvons craindre que beaucoup de jeunes, ayant abandonné l'école pour s'enrôler dans les forces armées et qui sont actuellement démobilisés puissent empêcher d'atteindre les dividendes de la paix car parmi ceux-ci, après avoir échoué leurs projets de réintégration, il y a ceux qui commettent des actes de banditisme et de tuerie à main armée.

Par ailleurs, nous nous demandons si la nouvelle politique de réduction de la pauvreté initiée par les institutions de Bretton Woods sera facile au peuple

burundais car d'après Gérard NIBIGIRA, « le CSLP ne pourra pas produire des effets si les burundais ne changent pas de mentalités »[104].

Nous remarquons enfin que malgré quelques réalisations du PNDRR en l'occurrence la construction des infrastructures d'intérêt communautaire (les ponts et l'addiction d'eau par exemple), les objectifs poursuivis n'ont pas abouti aux résultats escomptés surtout du côté de la réintégration des ex-combattants.
Le but ultime de ce travail était de confirmer ou d'infirmer les deux hypothèses de travail posées dès le départ.
A toutes fins utiles, nous rappellerons ces hypothèses qui sont de deux ordres :

1° Si les démobilisés ne sont pas encadrés de façon soutenue et régulière, la politique de démobilisation n'aura pas d'effets positifs sur la politique de lutte contre la pauvreté.
2° La démobilisation aurait un impact positif sur le CSLP une fois les ex-combattants employés comme conseillers et en personnel de terrain ce qui faciliterait aussi leur réintégration et la constitution des ressources humaines à l'économie.

Concernant la première hypothèse, certains bénéficiaires du PNDRR ayant échoué dans leurs projets de réintégration jettent le tort au S.E/CNDRR car disent-ils, il n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités pour assurer le suivi et l'encadrement dans l'élaboration et l'exécution des projets. Comme conséquences, un nombre important de démobilisés sont devenus des chômeurs et ils sont prêts à toutes les sollicitations.

Quant à la seconde hypothèse, certains démobilisés vont jusqu'à se considérer comme des orphelins parce qu'ils s'attendaient à ce qu'ils aient de

[104] NIBIGIRA (G.), Intervention à travers la RTNB en date du 02/12/2009.

l'emploi mais en vain et le pays encaisse à son tour des pertes car ces jeunes auraient constitué des ressources importantes pour l'économie nationale.

Au terme de ce travail, nous ne prétendons pas avoir épuisé le sujet dans tous ses contours. Le chemin à parcourir reste encore long, même si nous espérons en avoir jeté les bases. Nous avons travaillé sur un projet qui n'a pas encore produit tous ses effets raison pour laquelle ceux qui s'intéressent à ce domaine pourraient compléter cet essai d'analyse.



BIBLIOGRAPHIE

I. Ouvrages généraux

BERNARD (Y.) et COLLI (J.-C.), *Dictionnaire économique et financier*, Paris, Seuil, 1996.

DAUVERGNE, (A.), *Le FMI, Un mode sous influences*, éd. Alain Moreau, 1988.

HAUT CONSEIL DE COOPERATION INTERNATIONALE, *Les non-dits sur la bonne gouvernance : pour un débat politique sur la pauvreté et la gouvernance*, Paris, Karthala, 2001.

LAÏDI (Z.), *Enquête sur la Banque Mondiale*, Paris, Fayard, 1989.

LAÏDI (Z.), (sous la dir. de), *L'ordre mondial relâché, sens et puissance après la guerre froide*, Paris, Presses de la Fondation des sciences politiques et Berg, 1992.

SECK (T.A.), *La Banque Mondiale et l'Afrique de l'ouest ; l'exemple du Sénégal*, Paris, Publisud, 1997.

ZIEGLER (J.), *Les nouveaux maîtres du monde et ceux qui leur résistent*, Paris, Fayard, 2002.

II. Mémoires

GAHUNGU (L.), *Les Programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et la sécurité au Burundi : enquête menée en Mairie de Bujumbura* : U.B, Chaire UNESCO en éducation à la paix et résolution pacifique des conflits, 2008.

KIRAMIRANA (E.), *Du Rapport entre la démobilisation, la résolution pacifique des conflits avec les droits de l'homme* ; Bujumbura, UB, Chaire UNESECO en éducation à la paix et résolution pacifique des conflits, 2008.

MANIRAKIZA (E.), *Analyse critique des instruments internationaux de maintien de la paix au Burundi (2003-2006)*, Bujumbura, UB, FSLH/Hist., 2007.

MUSERI (A.), *Impact de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International sur la politique de l'emploi au Burundi à travers le P.A.S.*, Bujumbura, UB, FSLH, 1994.

NIYOMBONERA (C.), *De la problématique de la démobilisation des enfants soldats, Bujumbura, UB, Chaire UNESCO en éducation à la paix et résolution pacifique des conflits*, 2006.

NZOKIRA (V.), *La problématique de la réinsertion socio-économique des handicapés : enquête menée auprès des démobilisés amputés des jambes se trouvant au Centre G.M.A.E.*, Bujumbura, UB, FPSE, 2007.

III. Articles de revue

Arc-en-ciel n°190 du 28 février 2008.

Au Cœur de l'Afrique, « Les Programmes d'Ajustement Structurel : cas du Burundi », n°2-3, 1991.

Cahier de l'IDEC, « Du mécanisme institutionnel de la reconstruction de l'Etat au Burundi », vol.3, n°2, 2008.

Renouveau Quotidien du Burundi, n°6073, jeudi 9 octobre 2003.

Renouveau Quotidien du Burundi, n°6477, lundi 2 mai 2005.

IV. Autres documents

ACCORDS D'ARUSHA POUR LA PAIX ET LA RECONSTRUCTION AU BURUNDI, Arusha, Août 2008.

BANQUE MONDIALE, *Annexe Technique sur un don à la République du Burundi pour le Programme de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration*, 24 février, 2004.

BANQUE MONDIALE, Rapport annuel 2000, Washington, 2000.

CNUCED, « Les pays les moins avancés », *Rapport 2002*, Nations Unies, New York et Genève, 2002.

KURURU (S.), *Note sur les risques de sécurité du fait des Retards dans la mise en œuvre de la composante « Réintégration » un Programme National de Démobilisation, de Réinsertion et de Réintégration.*

OAG, *Analyse critique de la loi des finances du Burundi*, exercice 2008.

OCDE/CAD, *Manuel sur la réforme des systèmes de sécurité/pour une sécurité et une justice accrues*, 2007.

PNDRR, *Manuel des opérations de la réintégration des ex-combattants*, Bujumbura, Septembre 2005.

RAPPORT DU PNUD SUR LA PAUVRETE 2000, « Vaincre la pauvreté humaine », New York, 1988.

REPUBLIQUE DU BURUNDI, *CSLP/Rapport de la 1ère mise en œuvre*, nov. 2008.

REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Manuel des opérations de Désarmement et de Démobilisation*, 17 Mai 2004.

REPUBLIQUE DU BURUNDI, *Table ronde des partenaires, Programme d'Actions Prioritaires de mise en œuvre du CSLP 2007-2010*, Bujumbura 24-25 mai 2007.

Pour une évaluation endo-systémique tiré in SENTAMBA (E.), Représentation, pouvoir et développement local. Analyse critique d'une politique publique : le projet-agro-sylvo-pastoral de la province de Rutana (Burundi), Thèse pour le doctorat en science politique, UPPA, sept. 2001.

Sites web visités

http://www.cairn

http://www.m.d.r.p.org/pdfs N&N 16.06.

http://www.worldbank.org/prsp.

http://www.senat.be./spip.php?art.782

http://www.cenap.be

http://www.ddrr.org.

http://www.Francophonie

http://www.Freewbs.com./cedac/

http://www.maison.des Anges.org

http://www.operation paix-net

http://www.senat.be.Bulletin n°3-38.

http://www.Unicef.fr/indexphp?rub209

ANNEXES

ANNEXE 1

ırmulaire de situation socio-économique de l'ex-combattant
ENSEIGNEMENTS D'INSCRIPTION

atricule
ate de l'entretien (JJ-MM-AA)
.eu de l'entretien

ENSEIGNEMENTS PERSONNELS COMPLÉMENTAIRES
:ovince de domiciliation avant l'entrée dans les forces (consulter la liste des codes)
ommune de domiciliation avant l'entrée dans les forces (consulter la liste des codes)
olline/quartier de domiciliation antérieure :
om d'un proche parent :
egré de parenté : père/mère, enfant, frère/sœur, parent, mari/épouse, autre
.dresse d'un proche parent :

SPÉRANCES DE RÉINSTALLATION
)ans quelle province prévoyez-vous vous réinstaller ? (consulter la liste des codes)
)uelle commune ? (consulter la liste des codes)
)uelle colline/quartier ?
:ombien de fois vous êtes-vous rendu dans ce lieu au cours des 6 derniers mois ? (nombre de isites)

ENSEIGNEMENTS DE FAMILLE
Situation de famille (1-marié, 2-célibataire, 3-veuvage, 4-séparé, 5-autre)
Combien de femmes avez-vous ? (inscrire le nombre)
Combien d'enfants vivants avez-vous ?(inscrire le nombre)
Combien d'entre eux ont moins de cinq ans ? (inscrire le nombre)
Combien d'entre eux ont entre 6 et 15 ans ? (inscrire le nombre)
Combien d'entre eux ont plus de 15 ans ? (inscrire le nombre)

RENSEIGNEMENTS SUR LES BIENS
Avez-vous accès à : (cocher toutes les case appropriées)
Des terres cédées à bail
Des terres communales
Des terres familiales
Des terres en propriété
Autres terres

Une maison cédée à bail
La maison d'un ami
La maison de la famille
Une maison en propriété
Un autre hébergement

Êtes-vous propriétaire ?

D'outils agricoles
De semences agricoles
D'animaux de ferme
D'aliments à troquer
De biens à troquer
D'un soc
D'autres outils
D'une radio
D'une bicyclette
D'un magnétophone

CONTINUER AU VERSO

INSTRUCTION

La classe la plus avancée terminée (consulter la liste des codes)
Quelle est votre langue maternelle ? (consulter la liste des codes)
Savez-vous lire en français ?
Très bien
Passable
Très peu

Savez-vous écrire en français ?
Très bien
Passable
Très peu

Savez-vous additionner et soustraire des chiffres ?
Très bien
Passable
Très peu

MÉTIERS ANTÉRIEURS ET APTITUDES
Quel était votre métier avant la guerre ? (consulter la liste des codes)
Première réponse (consulter la liste des codes)
Deuxième réponse (consulter la liste des codes)
Troisième réponse (consulter la liste des codes)

Faisiez-vous de l'agriculture auparavant ? Quel type ? (consulter la liste des codes)
Quelles sont vos autre aptitudes ? (consulter la liste des codes)
Première réponse (consulter la liste des codes)
Deuxième réponse (consulter la liste des codes)
Troisième réponse (consulter la liste des codes)
Quatrième réponse (consulter la liste des codes)

ESPÉRANCES D'APPUI DE PROGRAMME

'pe d'assistance serait, à votre avis, la plus utile pour la réinsertion ?

tion
ort pour se rendre chez soi
tion en liquide

ces et outils
n
tion
i
ils
s
ecommanderiez-vous aux autres ex-combattants pour faciliter leur réinsertion ?

er un emploi
er dans un programme
nder des droits
nder de l'aide
er de se plaindre
nir une pension
ir une affaire
endre chez la famille
égrer dans la communauté
e
isir trois options et mettre par ordre de priorité)

ISEIGNEMENTS SUR LA PERSONNE AYANT CONDUIT L'ENTRETIEN
1 :

TES ET OBSERVATIONS :

nature de la personne ayant conduit l'entretien

Annexe 5
Comparaison des régimes d'aide transitoire

Country 1/	*Estimated amount ($) 2/*	*Calculation*	*Duration*	*Differentiation*	*Payment modalities*	*Cash payment method*
Chad 1992	560 – 670	Salary	12 months	rank	cash	5 installments
Chad 1996	860 – 1,480	Salary	12 months	rank	cash	5 installments
Djibouti 1995	1,000 – 2,000	Salary	6-12 months	location of service	cash	lump-sum
Eritrea 1993	400 – 800 – 1,600	-	-	duration of service	cash	lump-sum
Ethiopia 1991	46 – 160 *3/*	basic needs	6-7 months	multiple *6/*	cash and in-kind	lump-sum/7 installm
Ethiopia 2000	350 – 420 – 460	basic needs	12 months	disability	cash	3 installments
Mozambique 1994	760 (cash: 500) *4/*	Salary	24 months	rank	cash and in-kind	13 installments
Namibia 1990	490 *3/ 5/*	basic needs, salary	9-12 months	employment status, faction	cash and in-kind	lump-sum
Rwanda 1997	750 – 1,600	basic needs	10 months	rank	cash	3 installments
Rwanda 2002	110 – 450 – 1,100	basic needs	6 months	rank, faction	cash and in-kind	1-3 installments
Sierra Leone 1999	300	basic needs	6 months	none	cash	2 installments
Uganda 1992	845 (cash: 560)	basic needs	6 months	none	cash and in-kind	2-3 installments

1/Start date of program
2/Excluding administration; approximate amounts due to exchange rate fluctuations.
3/Cash component only.
4/Average amount.
5/Post-discharge salary payments to SWATF ex-combatants not included.
6/Duration of service, location of settlement, disability, access to other benefits (pension, civil service).
7/Core package only (irrespective of rank).

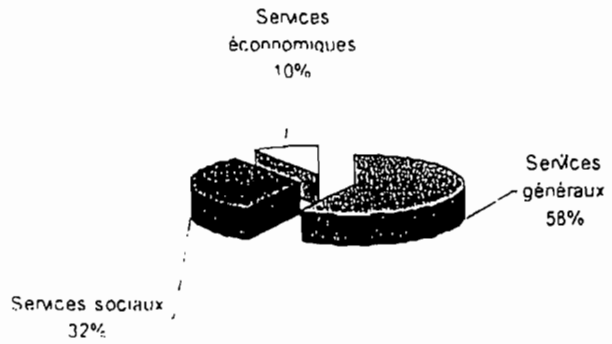
Source: Kostner 2001.

ANNEXE 3

.2. *Un budget 2008 plus favorable aux secteurs généraux.*

budget 2008 montre que les services généraux accaparent la plus grande partie ; ressources au détriment des services sociaux et des services économiques. Ces niers n'ont reçu qu'une part illusoire du budget, respectivement 32.3% et 10.1%. ırtant, ce sont ces secteurs qui devraient normalement recevoir un appui lgétaire plus consistant pour faire face aux défis auxquels ils sont confrontés. Le phique n°9 illustre cette distribution.

Graphique n°9: Répartition du budget de l'Etat par secteur



Source Loi des Finances 2008

ableau n°5 qui suit met en exergue comment la répartition du budget 2008 par artement ministériel se présente.

leau n° 5: Répartition des dépenses de l'Etat par secteur

SERVICE	Budget 2008	% par rapport aux dépenses totales
ices généraux	256 762 578 288	58,6
dence de la République	9 702 112 757	2,2
tariat général du Gouvernement	3 603 094 918	0,8
ière Vice-Présidence	1 307 959 924	0,3
ième Vice-présidence	898 662 370	0,2
mblée Nationale	7 087 531 646	1,6
t	3 611 030 015	0,8
des comptes	600 366 388	0,1
tère de l'Intérieur et du Développement Communal	1 567 966 174	0,4
Ministère chargé du Développement Communal	343 226 260	0,1
tère de la Sécurité Publique	38 870 979 039	8,7
tère des Relations Extérieures	13 215 958 009	3,0
tère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	57 643 282 200	13,0
tère de l'Economie, des Finances et de la Coopération au loppement	86 840 760 882	19,4
Ministère chargé de la Planification	1 769 668 640	0,4
tère de la Justice et Garde des Sceaux	14 135 038 188	3,2
tère à la Présidence chargé de la Bonne Gouvernance, de et de la l'Administration Locale	2 418 761 462	0,5
tère de l'Information, de la Communication et des ons avec le Parlement et Porte Parole du Gouvernement	2 599 347 657	0,6
ère de la Fonction Publique, du Travail et de la Sécurité le	9 676 144 617	2,2
tère de l'Intégration Régionale	245 887 659	0,1
Ministère chargé des Affaires de la Communauté Est ine	624 801 483	0,1
ces Sociaux	144 240 011 866	32,3